

République du Sénégal

Un Peuple -Un But -Une Foi

Primature



DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

**DE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE
MAHAMMED BOUN ABDALLAH DIONNE**

Dakar, le 5 décembre 2017

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Députés,**

Dans son message solennel à la Nation du 31 décembre 2015, le Chef de l'État, Son Excellence, Monsieur Macky Sall rappelait la vision du développement que portent sa pensée et son action politiques, une vision qui réside dans son engagement à construire, avec tous ses compatriotes, une société plus juste et plus solidaire : « **Le Sénégal de tous, le Sénégal pour tous** ».

C'est ce « **Sénégal de tous, ce Sénégal pour tous** », dont nous partageons la passion, qui nous réunit au sein de cet hémicycle, vous, majorité et opposition parlementaires portant en bandoulière le mandat du peuple, et, nous, membres du Gouvernement, investis de la confiance de Monsieur le Président de la République, qui seul définit la politique de la Nation, conformément à la Constitution.

Vous comprendrez, dès lors, que mes premiers mots devant la représentation nationale, soient d'exprimer toute ma gratitude et ma grande reconnaissance au Chef de l'Etat pour sa confiance renouvelée.

C'est cette confiance qui me vaut, aujourd'hui, le privilège de me retrouver devant vous, Honorables Députés, pour sacrifier à cette tradition républicaine de vous présenter ma déclaration de politique générale, avec tous les membres du Gouvernement, que j'ai l'honneur de coordonner.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Le gouvernement et moi-même partageons une haute conscience de vos éminentes missions. De là découle notre souhait ardent et sincère de vous souhaiter à tous une législature accomplie. Je mesure l'étendue de votre engagement et de votre attachement, à tous, pour ce pays.

Cette haute conscience de vos responsabilités, mais aussi des nôtres, nous impose en tant que Gouvernement, un devoir de transparence, de vérité et d'ouverture, pour répondre à toutes vos sollicitations concernant l'exécution des politiques publiques, dans le cadre du respect de la séparation des pouvoirs.

C'est un devoir que nous remplirons, à chaque fois que de besoin, avec diligence.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Pour avoir attentivement écouté le peuple, le Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur Macky SALL, a expressément instruit le Gouvernement à incliner le Plan Sénégal Emergent vers davantage d'inclusion sociale, pour plus de cohésion sociale.

Cette cohésion sociale sera d'autant plus renforcée, que des milliers de jeunes accèderont à des emplois décents et seront moins tentés par des aventures périlleuses ; que les efforts des travailleurs du secteur informel comme formel, des paysans, pêcheurs, éleveurs, artisans, seront rémunérés à leur juste valeur ; que les inégalités sociales, les disparités spatiales entre les villes et les campagnes, les zones urbaines et périurbaines seront éliminées et l'équité renforcée.

Elle sera d'autant plus renforcée, que vivre en milieu rural, dans les zones frontalières, les quartiers périurbains, ne constituera plus un handicap pour accéder aux services essentiels et à un mieux-être. C'est vers tout cela que la vision du Chef de l'Etat nous dirige.

La vision « **d'un Sénégal de tous, d'un Sénégal pour tous** », porté par le PSE, c'est d'abord un Sénégal sans exclusion, où tous les citoyens bénéficient des mêmes chances et des mêmes opportunités pour réaliser leur potentiel et prendre en main leur destin.

C'est aussi un Sénégal avec un Etat qui rassure le citoyen en lui assurant une gouvernance vertueuse et un partage équitable des ressources ; un Etat qui associe le citoyen à ses décisions par une écoute attentive ; un Etat qui prend soin du citoyen et réalise ses attentes. C'est aussi un Etat qui combat la précarité, l'injustice sociale, les inégalités, l'insécurité, l'iniquité et la vulnérabilité.

« Le Sénégal de tous, le Sénégal pour tous » c'est également un pays de grande prospérité, d'une réelle inclusion et d'une forte cohésion sociale ; un pays où l'on produit plus de richesses et où règne une forte solidarité envers les moins favorisés, notamment les jeunes et les femmes.

C'est cette vision du Plan Sénégal Emergent, qui a été et qui demeure la feuille de route du Gouvernement que j'ai l'honneur de conduire avec d'autant plus de détermination et d'engagement qu'elle a été plébiscitée par une forte majorité de nos compatriotes, le 30 juillet 2017, lors des dernières élections législatives.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Je le disais tantôt : « le Sénégal de tous, le Sénégal pour tous », c'est d'abord un pays, le nôtre, où tous les citoyens bénéficient des mêmes chances et des mêmes opportunités de promotion sociale, en particulier grâce à l'accès démocratique à la connaissance. Et c'est là où **l'éducation et la formation** en tant que facteurs clés du changement dans tous les domaines, restent déterminants.

C'est d'ailleurs ce qui justifie l'option, du Président de République, pour une **école pour tous**, cette école de la réussite, cette école viable, stable et pacifiée, que nous voulons, qui promeut la qualité et qui est davantage orientée vers l'enseignement des sciences, du numérique et des technologies.

C'est là le rationnel de notre engagement à consentir des efforts importants, en termes d'investissements et de réformes structurantes pour le secteur de l'éducation et de la formation.

Déjà, entre **2012 et 2016**, au-delà des programmes de réhabilitation, le Gouvernement a investi environ **132,6 milliards** de FCFA pour construire et équiper **9.538** salles de classe, **333** écoles élémentaires, **162** collèges de proximité, **21** lycées, **20** blocs scientifiques et technologiques, et **12** daaras modernes.

Concomitamment à cette expansion importante de la carte scolaire, les effectifs de personnels enseignants se sont accrus de **7.481 enseignants** dans le public. Des mesures spécifiques ont aussi été prises pour renforcer la formation initiale, relever le niveau académique des recrutements et développer la formation continue.

Plusieurs actions ont aussi été menées pour la correction des disparités régionales par la construction et l'équipement de **200 nouvelles** écoles élémentaires dans les 25 départements les moins scolarisés de notre pays et la construction de **49 collèges clés-en-main** au niveau des zones frontalières.

Plus de **8,2 millions de manuels** et livrets d'activités de français, de mathématiques et d'éducation aux sciences et à la vie sociale, ont été distribués gratuitement aux élèves de l'élémentaire représentant un coût de **10 milliards FCFA**, un effort sans précédent dans notre pays.

A cela s'ajoute la mise à disposition d'outils **numériques en mathématiques, sciences physiques et philosophie** pour les classes de terminales dans **240 lycées**, la mise en place de **projets d'établissement**, orientés vers les **mathématiques et les sciences** dans **300 CEM**, l'augmentation des heures hebdomadaires en mathématiques, sciences physiques, et sciences de la vie et de la terre.

D'ici 2019, plus de **221,4 milliards de FCFA, en ressources additionnels**, seront consentis par l'Etat pour l'élargissement des capacités d'accueil, l'extension de la carte éducative et l'amélioration des conditions de travail et d'apprentissage.

Cet investissement servira à la réalisation de **6.369** salles de classe, et **4729** blocs administratifs, de **2498** blocs d'hygiène, dans le cadre du programme national de résorption des abris provisoires dans les établissements d'enseignement élémentaire, moyen et secondaire général que le Chef de l'Etat vient d'initier.

Il permettra aussi la construction et l'équipement de **99 nouvelles écoles élémentaires, 45 nouveaux collèges, 14 nouveaux lycées**, ainsi que la réhabilitation et l'équipement de **263 écoles élémentaires, de 97 collèges** et de **6 lycées** et d'ouvrages annexes (points d'eau, blocs d'hygiène et administratifs etc).

Conformément aux engagements pris par le Gouvernement lors des Conseils des ministres décentralisés, nous avons déjà entamé la construction de **6 lycées** d'enseignement général à **Grand Yoff, Ngor, Yoff, Sangalkam, Tivaouane Peulh et Pikine Dagoudane**, de même que la réhabilitation des lycées de la région de Dakar.

L'état d'exécution du Projet d'appui à la modernisation des daaras, d'un coût de **10,3 milliards de FCFA** est très satisfaisant. En effet, tous les **64 daaras** ciblés seront livrés entre février et octobre 2018. Le curriculum de formation est en train d'être testé dans 10 daaras depuis 6 mois avec **18.731 enfants** enrôlés.

Le programme d'investissements du secteur de l'éducation prend également en compte différents projets portant sur la promotion de la lecture, y compris dans les langues nationales, la protection des enfants en milieu scolaire, la dotation en supports pédagogiques et didactiques des écoles. Il garantira l'amélioration des conditions d'accueil et d'apprentissage dans les disciplines fondamentales que sont le français, les mathématiques et les sciences, le renforcement des compétences des enseignants et l'amélioration de l'accès aux manuels scolaires.

C'est aussi par une offre de **formation professionnelle** mieux orientée vers les besoins du marché du travail que nous renforcerons la compétitivité et les performances de l'économie sénégalaise et l'employabilité des jeunes, sur la voie de ce Sénégal de tous, ce Sénégal pour tous.

Le Gouvernement en a pris toute la mesure.

C'est pourquoi, d'ici 2020, d'importants projets seront mis en œuvre pour renforcer l'accès équitable à la formation professionnelle et à des enseignements et apprentissages de qualité à travers :

- la réhabilitation de l'ensemble des lycées techniques du pays ainsi que la finalisation des **2 lycées professionnels** de Fatick et Sandiara en 2018 ;
- la mise en place de trois clusters de formation professionnelle dans les domaines de **l'horticulture**, de **l'aviculture** et du **tourisme** pour un montant de **19 milliards FCFA** ;
- le démarrage de la construction de **huit (8) centres de formation** professionnelle dans les localités de Porokhane, Nabadji Civol, Mboumba, NGourane, Foundiougne, Goudomp, Ndangalma, Koungheul, Médina Gounass, Thiempiang, Ndouloumadji, Aéré lao et Sokone, à travers les fonds de la CFCE, pour 4 milliards de FCFA ;
- la construction d'un centre de formation aux métiers de la **foresterie** à Bounkiling, d'un centre orienté vers les métiers **industriels** à Sédhiou et d'un centre de formation aux métiers de **l'agriculture et de l'élevage** à Goudiry, pour un coût prévisionnel de 2,5 milliards FCFA ;

L'Office Nationale de la Formation Professionnelle envisage de former **2.000 jeunes** dans les métiers du pétrole et du gaz ainsi que 2.000 ouvriers meuniers.

Dans le cadre des programmes apprentissage, 4.068 apprentis et 814 maîtres seront pris en charge.

D'ici 2020, **3.500 jeunes** bénéficieront de formation dans les domaines de l'horticulture, de l'aviculture et du tourisme et **10.000 autres** pourront accéder à des certificats de spécialité, à travers le Projet de Formation Professionnelle pour l'Emploi et la Compétitivité (le FPEC).

Quant au Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique (3FPT), il s'est fixé une cible de **6.600 bénéficiaires** pour la formation du personnel des entreprises et de **8.300 autres** bénéficiaires concernant les demandeurs individuels, d'ici 2019.

En étroite collaboration avec le secteur privé, plus **10.000 jeunes** recevront des formations dans le cadre du modèle de formation duale école-entreprise, financée à travers la Contribution Forfaitaire à la Charge de l'Entreprise (la CFCE), à côté d'autres initiatives développées avec le secteur privé.

Ces efforts seront accompagnés de la finalisation, avant fin 2019, des centres sectoriels de formation professionnelle aux métiers de la **mécanique** des poids lourds, de l'automobile, du **machinisme agricole** de Diama et de la **maîtrise énergétique**, réalisés aussi en parfaite synergie avec le secteur privé.

Au total, plus de 81 milliards FCFA seront consacrés d'ici 2020 au renforcement de l'employabilité des jeunes, à leur insertion professionnelle ainsi qu'au renforcement de l'offre d'infrastructures de formation professionnelle.

Ces efforts renseignent sur l'option vigoureuse qui a été prise pour mieux préparer la jeunesse aux réalités du marché du travail.

A l'image du secteur de la formation professionnelle, **l'enseignement supérieur** sera aussi davantage orienté vers des filières professionnelles spécialisées, vers les sciences

et techniques, délivrant des enseignements plus centrés sur les réalités des terroirs et les besoins de l'économie.

Notre pays a besoin de demeurer une référence avec un enseignement supérieur d'excellence plus ouvert sur le monde, offrant un encadrement pédagogique de qualité, notamment dans les domaines de pointe.

A cet effet, un vaste programme d'extension et de renforcement des capacités des universités de Dakar, Thiès, Saint Louis, Diourbel, et Ziguinchor, est engagé avec la construction de nouveaux amphithéâtres, de laboratoires et d'équipements pédagogiques.

Aujourd'hui, **5 Instituts supérieurs de formation professionnelle** sont en cours de construction sur les 14 prévus, à Bignona, Diamniadio, Matam, Richard Toll et Thiès.

Ces investissements sont accompagnés d'un programme de construction de 30.000 lits en résidences universitaires ainsi que des restaurants pour les étudiants et de logements pour les professeurs.

Les Technologies de l'Information et de la Communication sont mieux intégrées dans le système d'enseignement, à travers l'interconnexion des Universités, la création de l'Université virtuelle du Sénégal (UVS), avec la construction de **16 Espaces numériques ouverts**, en cours de finalisation, **et de 4 autres** dont les travaux sont en voie de démarrage et la mise à disposition d'ordinateurs portables pour **47.100 étudiants**.

Aussi, la Cité du savoir prend-elle forme à Diamniadio, par le démarrage de la maison des sciences dotée d'un Planétarium avec des espaces de démonstration, pour la promotion de la culture scientifique, de même que la construction de **100 nouveaux laboratoires** pour améliorer les conditions d'apprentissage.

En définitive, c'est un montant de **434 milliards FCFA** qui sera injecté dans le sous-secteur, entre 2012 et 2019, constituant, ainsi plus du double de tout ce qui a été investi dans l'Enseignement supérieur de 1960 à 2012.

Depuis la réforme, les conseils d'Administration des Universités et écoles supérieurs sont aujourd'hui ouverts au secteur privé, et des évaluations annuelles sont établies sur la base de contrats de performance.

Pour donner un nouvel élan à la Recherche, le Sénégal est en train d'acquérir des équipements scientifiques lourds, mutualisés entre toutes les institutions universitaires et de recherche du pays. C'est le cas du super-calculateur que l'Etat vient d'acquérir, qui sera installé à Diamniadio.

Un grand penseur disait au début du XIXème siècle que : « Les hommes naissent tous à peu près avec les mêmes facultés et les mêmes penchants ; l'éducation seule fait la différence de nos vertus et de nos talents », et il avait bien raison car c'est l'éducation qui fait éclore les talents.

Nous préparons ainsi notre jeunesse à prendre demain le relais, par le savoir et la connaissance, par ses capacités et ses talents, grâce à l'école et à l'innovation qui demeurent de hautes priorités du Plan Sénégal Emergent.

Afin de stimuler davantage l'éclosion des talents et la création d'emplois, des Centres d'initiatives pour l'Emploi et l'Entrepreneuriat Local (CIEL) ou missions locales seront créés au sein des départements pour contribuer à l'effort national de création d'emplois. Les Centres de Dagana, Thiès et Ziguinchor seront fonctionnels en 2018. Suivront ceux de Kaolack, de Dakar et de Sédhiou. Cette démarche vise à développer une plus grande proximité entre les services de l'emploi et leurs cibles.

La Convention nationale Etat-Employeurs de troisième génération sera finalisée pour permettre **l'insertion de 2.000 demandeurs** d'emplois.

Des pépinières d'entreprises et incubateurs de Petites et moyennes entreprises seront installés dans toutes les régions, en particulier à côté des centres universitaires, écoles supérieures, et centres de formation. Ils seront accompagnés de mécanismes de financement, sous forme de Bourses pour l'Insertion professionnelle, pour offrir un accompagnement financier, matériel et en appui-conseil afin de soutenir les initiatives des jeunes diplômés porteurs de projets.

L'Etat démarrera la mise en place de Centres multimédia, offrant des formations ciblées dans les métiers du Numérique mais également des plateformes de développement et de démonstration d'applications. En plus de la mise à disposition de ces infrastructures, l'Etat offrira un appui financier pour la promotion des meilleurs projets.

Des programmes à haute intensité de main d'œuvre seront également développés dans le cadre de la réalisation, de l'entretien et de la maintenance des infrastructures et équipements réalisés à travers les programmes PUMA¹, PUDC² et Promovilles³, comme en ce qui concerne le cantonnage manuel des routes et des pistes.

Ces programmes cibleront, à chaque fois, les jeunes sans emploi dans les localités concernées, qui bénéficieront de formations courtes, pour obtenir une qualification.

Un programme d'appui au développement local et à l'employabilité, destiné aux zones de départ de migrants a démarré avec le Bureau de Mise à Niveau et l'ADEPME.

Il vise la promotion de l'emploi et de l'insertion professionnelle des jeunes, en proposant une mise à niveau d'entreprises dans des secteurs à fort potentiel, tout en professionnalisant la main d'œuvre employable dans des filières ciblées au sein des régions choisies des zones Sud, **Nord**, et **Sud-Est du pays**. Il est d'un coût de **7,7 milliards FCFA** et sera exécuté sur la période 2017-2020.

Ces différentes interventions seront capitalisées avec ceux en cours avec l'ANPEJ et l'ADEPME, en matière de financement des porteurs de projets et de promotion de la PME.

Dans le cadre de la lutte contre les inégalités dans l'accès aux opportunités économiques, une enveloppe de **8 milliards FCFA** a été injectée, sur la période 2012-2016, pour le financement de plus de **7.592 projets** portés par des femmes dans les secteurs de la transformation des produits agricoles, halieutiques et artisanaux, du commerce et de l'agriculture. Parallèlement, plus de **25.000 femmes** ont bénéficié de formation dans les chaînes de valeurs et de **13.000 unités** de matériel d'allègement des travaux et d'équipements post-récolte. Cet effort sera poursuivi, en 2018, à travers la seconde phase

¹ PUMA : Programme d'Urgence de Modernisations des Axes et territoires Frontaliers

² PUDC : Programme d'Urgence de Développement Communautaire

³ Promovilles : Programme de Modernisation des Villes

du Projet d'Alphabétisation et d'Apprentissage/Lutte Contre la Pauvreté (**PALAM 2**), d'un coût de **13,7 milliards de FCFA**, destiné à développer **200 microentreprises** au bénéfice de **5000 femmes** ainsi que l'encadrement de **2000 jeunes** adultes, qui bénéficieront de formations qualifiantes et de crédits pour leurs activités.

Le **Projet de microfinance islamique**, d'un montant de **47 milliards de FCFA** accordera des financements aux femmes, à partir de lignes de crédits dédiés, pour leurs activités génératrices de revenus. Ce projet vient renforcer les fonds destinés aux femmes à travers les projets d'impulsion de la microfinance et d'entrepreneuriat féminin, dotés chacun d'un budget d'un milliard de FCFA.

Pour stimuler l'entrepreneuriat féminin, le financement des femmes et des organisations féminines sera renforcé à travers le Fonds pour l'Entrepreneuriat Rapide, qui bénéficie d'une dotation annuelle de **30 milliards de FCFA**, et ceci dès 2018.

Le Fonds pour l'Entrepreneuriat rapide se positionnera ainsi pour assurer le financement de toutes les initiatives entrepreneuriales orientées vers l'inclusion sociale et la création d'emplois, en ciblant les cibles jeunes et femmes.

Le Gouvernement s'appuiera aussi sur la microfinance, puissant instrument d'inclusion financière et de promotion socioéconomique, pour soutenir davantage les activités créatrices d'emplois et de revenus.

Il nous faudra soutenir les centaines de milliers de travailleurs du secteur informel, les micro unités familiales, les groupements et travailleurs individuels impliqués dans la transformation des produits agricoles, des ressources halieutiques, la production agricole et pastorale, les différents corps de métiers de l'artisanat, le petit commerce, en somme, tous les exclus des systèmes financiers.

A cet effet, un **Programme national d'inclusion financière** pour les couches les plus vulnérables sera mis en œuvre pour un développement de produits et services adaptés aux besoins de ces cibles. L'offre de services des systèmes financiers décentralisés sera ainsi renforcée grâce à des mécanismes de refinancement, à travers des lignes de crédits et de garanties provenant de ressources publiques.

Pour conclure sur ce chapitre de l'inclusion, je constaterai avec vous, que notre potentiel humain, résultant de la structure démographique de notre population, même s'il constitue une source de défis cruciaux à relever en termes d'emplois et de cohésion sociale pour la Nation, constitue en même temps, un précieux atout pour le développement.

L'employabilité de nos ressources humaines restera l'un de nos plus grands défis pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et exploiter tout notre potentiel en matière de développement économique et social.

Dotée des compétences requises et mise en présence d'opportunités adéquates, la jeunesse sénégalaise pourra permettre à notre pays de se placer sur une trajectoire de croissance encore plus soutenue. Elle en a l'énergie, le talent et la créativité.

C'est aussi à travers le sport, cette autre école de la vie, véritable facteur de promotion économique et sociale, que s'exprime son talent. Par leurs performances dans les joutes continentales et internationales notre jeunesse, nos sportifs, toutes disciplines confondues, contribuent au rayonnement de notre pays sur la scène internationale. Nous leur exprimons notre plus grande fierté et toute la reconnaissance du peuple.

A travers leur qualification à la prochaine coupe du monde de football prévue en Russie, au terme d'un brillant parcours, nos lions ont traduit, de manière éloquente notre ambition d'un « Sénégal qui gagne ».

C'est dans cette perspective que l'Etat a décidé de renforcer sa politique de maillage du territoire en infrastructures sportives de proximité et de mise aux normes des stades régionaux. A cet effet, le programme de réalisation des stades régionaux de Kaffrine, Kédougou et Sédhiou sera achevé avant 2020 de même que la réhabilitation des différents stades, entamée à Dakar et dans les régions.

Notre pays étrennera avant fin 2019, son arène nationale de lutte et le Palais des Sports de Diamniadio, véritables complexes sportifs ultramodernes et multifonctionnels.

Un accent particulier sera aussi mis sur la promotion du sport scolaire et universitaire et sur la promotion de toutes les disciplines sportives, sur l'ensemble du territoire. Le nouveau code du sport sera adopté et des conventions d'objectifs seront signées avec les fédérations nationales sportives, d'ici à 2019.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

« **Le Sénégal de tous, le Sénégal pour tous** » c'est aussi la correction des déséquilibres territoriaux et le rattrapage infrastructurel qui ont déjà démarré avec le **PUDC**, **Promovilles** et le **PUMA**, ces programmes d'inclusion sociale dans leur essence, conçus pour éliminer les disparités spatiales et garantir une égalité de chances et de conditions décentes pour tous.

Ces programmes constituent des demandes fortes des populations. Ils sont exécutés dans une complémentarité et une parfaite synergie avec les programmes sectoriels, dont ils contribuent à accélérer l'atteinte des objectifs. Ils sont l'expression d'une forte volonté de garantir une égalité des chances et des conditions de vie décentes à tous.

Le PUDC a fini de donner un nouveau visage au monde rural en y recréant l'espoir.

Des centaines de localités longtemps confinées dans l'obscurité, l'enclavement, souffrant de déficit en infrastructures socioéconomiques, des conditions de travail pénibles des femmes, se découvrent de nouvelles opportunités aux plans économique et social.

Avec le PUDC, près de **1.000 kilomètres** de pistes sont en voie d'être finalisés, dont 600 km déjà achevés, permettant le désenclavement de **552 villages**, impactant directement la vie de **380.000 personnes**. Près de 229 forages déjà fonctionnels, 91 châteaux d'eau sur 153 prévus, et 104 systèmes d'adduction d'eau, ont permis à 499 villages d'avoir accès à l'eau potable pour **200.000 personnes** dans toutes les régions, avec à la clé, plus de **1.600 emplois** directs.

L'électrification de **466 villages** est engagée et **34 centrales photovoltaïques** sont déjà installées, pour une puissance totale de 730 KVA, avec 526 emplois générés.

Sur 5079 équipements post-récoltes prévus, **3.401 ont déjà été livrés** aux femmes organisées en comités de gestion dans 2.500 villages, permettant la création de **1.200 emplois durables**. Ce programme sera renforcé avec l'acquisition de **1.000 nouvelles** unités de transformation post récolte déjà acquis.

Ces différents résultats ont été obtenus grâce à la mise en place d'une enveloppe de 120 milliards de nos francs entièrement financés par l'Etat du Sénégal.

Programme qui se pose en **modèle de développement inclusif et solidaire**, qui inspire plusieurs pays du continent, le PUDC sera consolidé dans le cadre d'une **nouvelle phase** pour un financement additionnel de **300 milliards FCFA**, dont 112 milliards FCFA provenant de nos partenaires techniques et financiers.

S'agissant du **Promovilles**, réalisé en synergie et en cohérence avec le PUDC, il ambitionne de contribuer à une amélioration durable du cadre de vie en milieu urbain. Ses actions sont centrées sur une densification de la voirie, le développement de systèmes d'assainissement des eaux usées et pluviales, et la réalisation d'aménagements paysagers qui valorisent le patrimoine des localités et le cadre de vie des populations, en complément du programme « Villes vertes », exécuté directement par le Gouvernement.

La phase pilote de PROMOVILLES a démarré avec un programme d'investissement de 74 milliards FCFA, pour la réalisation dans 13 villes, de 103 Km de voiries, y compris le drainage des eaux pluviales, l'éclairage public et les aménagements paysagers.

Ces réalisations seront poursuivies avec la première phase du programme, d'un montant de 89 milliards, qui démarre en fin 2017, à Dakar et dans 10 autres capitales régionales.

La phase 2 du programme, d'un montant de 84 milliards, qui démarre en 2018, a comme objectifs la réalisation de 63 km de linéaire de voiries assainies et éclairées ainsi que des aménagements paysagers dans la région de Dakar. Elle prendra en compte le reprofilage et la couverture du canal Ouest de Rufisque, l'aménagement des bassins versants de Yeumbeul et Malika et la construction d'une digue route à Matam.

En synergie avec ces deux programmes destinés à la résorption des disparités territoriales, le Programme **PUMA** est spécifiquement dédié à la modernisation des axes et territoires frontaliers et à l'amélioration des conditions de vie des populations de ces zones.

Il intervient dans dix (10) régions, avec pour objectifs le désenclavement routier, fluvial, maritime, téléphonique et numérique des zones et populations frontalières, mais également le développement durable desdites zones par la réalisation d'infrastructures sécuritaires, d'équipements sociaux de base et d'activités génératrices de revenus. Le programme d'action y relatif est évalué à 593 milliards de FCFA sur un horizon de neuf ans, avec une première phase triennale de 222 milliards qui a démarré en cette fin d'année 2017.

Le PUDC, PROMOVILLES et le PUMA contribueront à conforter les bases pour le développement de territoires viables consacré par l'Acte III de la décentralisation.

Ces programmes sont en train de créer de nouvelles dynamiques territoriales qui seront d'autant plus fortes que le processus de territorialisation des politiques publiques sera accéléré.

Et c'est cela toute la philosophie de **l'inclusion sociale par les territoires**, pour un Sénégal de tous, un Sénégal pour tous.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

L'inclusion, « le Sénégal de tous, le Sénégal pour tous », c'est aussi des mesures de politiques sociales fortes, qui garantissent l'accès aux services essentiels de santé, au logement, à l'eau, à l'assainissement et à un cadre de vie sain.

L'amélioration de l'offre de services de santé et d'action sociale est devenue une réalité.

Le maillage du territoire en infrastructures sanitaires et sociales s'est renforcé avec l'ouverture des hôpitaux de Diamniadio, Matam, Fatick, Dalal Jamm et Ziguinchor, de 10 nouveaux centres de santé dans les villes de l'intérieur, à Maka Coulibantang, Saraya, Dianké Makha, Médina Gounass, Kidira, Koumpentoum, Pété, Samine, Goudomp et Niakhar et de plusieurs postes de santé.

La mise en service de huit (8) nouveaux centres de dialyse sur l'ensemble du territoire consacre la décentralisation de la prise en charge des insuffisants rénaux.

Parallèlement à l'élargissement de l'offre, le plateau technique a été relevé sur l'ensemble du territoire avec l'acquisition de **16 scanners**, **14 appareils de mammographie**, 35 tables de radiologie numérique, **50 appareils d'échographie**, **10 générateurs de production en oxygène** dans le cadre de l'autonomisation des hôpitaux, et de 3 appareils de radiothérapie en cours d'installation. Le système sanitaire s'est aussi renforcé avec l'acquisition de 4 camions hôpitaux et **327 ambulances**, depuis 2012.

Le gouvernement a aussi procédé, depuis 2015, à un recrutement de 2.000 professionnels de santé à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, confortant les efforts consentis en matière de renforcement des effectifs depuis 2012.

Les initiatives « Jegesi naa » et « Yeksi naa » lancées en 2015 et 2016 ont permis de réduire le taux de rupture des médicaments et produits médicaux et de procéder à une réduction de 66% du coût des médicaments anti-cancéreux.

Pour assurer un accès équitable à des soins de qualité, il est prévu dans les quatre prochaines années, la construction de **267 postes de santé**, **22 centres de santé**, **3 hôpitaux de niveau 2** à Kaffrine, Sédhiou, Kédougou, d'un hôpital de niveau 3 à Touba, d'un centre national du cancer à Diamniadio et d'un centre de traitement des brûlés à l'hôpital de Fann. L'élargissement de l'offre et le relèvement des plateaux techniques se traduiront par une meilleure prise en charge des malades, notamment des situations d'urgence.

Cet effort d'investissement sera combiné à un programme de renforcement des effectifs de personnels médical et paramédical. Les profils et les effectifs de personnel sont déjà identifiés.

Dans le cadre des initiatives de gratuité des soins, **7,2 millions de cas d'enfants** de moins de cinq ans, plus de **314.000 cas de personnes âgées** de 60 ans et plus, et plus de **45.000 femmes enceintes** ont été pris en charge. La santé de la mère et de l'enfant demeure une priorité pour une réduction des niveaux de mortalité maternelle et infanto-juvénile, le renforcement de la couverture vaccinale et l'amélioration de la situation nutritionnelle des enfants.

S'agissant de la prévention et de la lutte contre les maladies transmissibles, les efforts en cours permettront de consolider et d'élargir la zone de pré-élimination du paludisme et de réduire encore plus l'incidence du VIH Sida, jusqu'ici maintenu à des niveaux faibles.

Par ailleurs, pour ce qui concerne les programmes de filets sociaux, 20.547 personnes identifiées comme vulnérables ont bénéficié d'appui dans le cadre des programmes d'autonomisation.

A travers la **Couverture Maladie universelle, 2,5 millions de personnes** enrôlées dont **2,3 millions** bénéficient des prestations offertes au niveau de **675 mutuelles**. **Ces prestations seront étendues** en milieu scolaire et au sein des daaras. Les Mutuelles de santé seront davantage professionnalisées pour plus de transparence, et célérité dans le traitement des dossiers et de redevabilité dans la gestion des ressources qui leurs sont allouées.

Mesure sociale phare du mandat actuel du Président de la République, la Bourse de Sécurité Familiale bénéficie aujourd'hui à **300.000 ménages** et la cible fixée à 250.000 bénéficiaires pour 2017 est atteinte depuis 2 ans.

Toutefois, le Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur Macky Sall a décidé d'amplifier le programme pour le porter à **400.000 ménages** pour 2018, pour aider davantage les familles et leurs enfants à bénéficier d'une couverture sanitaire adéquate et d'une bonne éducation pour sortir du cycle de la pauvreté.

Des conventions ont été signées avec des partenaires et des projets de développement pour accélérer l'autonomisation des bénéficiaires, en leur permettant de développer des activités génératrices de revenus.

Pour assurer un meilleur ciblage des interventions dans le cadre des filets sociaux, un Registre national unifié a été mis en place, afin de permettre aux ménages les plus vulnérables d'accéder de façon équitable et transparente aux prestations.

A travers ce registre, notre objectif est, à court terme, de bâtir un socle de protection sociale performant permettant des interventions ciblées de prise en charge des groupes vulnérables.

Le Gouvernement poursuivra la lutte contre toutes les formes de maltraitance, de négligence, d'abus, d'exploitation et de violence que subissent les enfants, leurs familles et leurs communautés.

Les personnes vivant avec un handicap retiennent également notre attention. Aujourd'hui plus de **45.503 Cartes d'égalité des Chances** ont été distribuées, permettant à leurs titulaires de bénéficier d'une prise en charge gratuite dans les structures de santé publiques et dans les centres de réadaptation fonctionnelles.

L'offre de services d'action sociale sera renforcée avec la construction d'un Centre national de Réinsertion sociale et de neuf Centres de Promotion et de Réinsertion sociale.

Je tiendrai, dès le début de l'année 2018, un Conseil interministériel consacré aux mécanismes d'application de la Loi d'Orientation Sociale, destinée à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées.

En ce qui concerne les personnes du troisième âge, en plus du Plan Sésame, des efforts substantiels ont été consentis avec l'augmentation de 40% des pensions de retraite, la mensualisation des pensions et l'exonération des impôts et taxes sur les activités de l'IPRES, pour renforcer sa viabilité et sa capacité à mieux soutenir les retraités.

Toutefois, nous estimons devoir encore faire plus pour les retraités.

En conséquence, le Président de la République a décidé de la modernisation des régimes de retraite aussi bien pour les allocataires de l'IPRES que ceux du Fonds National de Retraite (FNR).

Avant fin 2018, sera instituée une pension minimale de retraite, d'au moins égale à 98% du Salaire minimum interprofessionnel garanti (soit 35.518 FCFA). En outre, la réforme du Code des pensions prendra également en compte la mise en place d'un **régime complémentaire** pour les non cadres affiliés à l'IPRES.

Seront également institués un régime **complémentaire obligatoire** pour les agents bénéficiant d'un régime indemnitaire particulier et un **régime supplémentaire par capitalisation**, volontaire, pour les agents ayant de réelles capacités contributives. Ces dernières ressources seront confiées à des fonds de pensions privés.

Avec la réforme, les allocataires du Fonds national de Retraite vont également bénéficier d'une augmentation sur quatre ans de leurs pensions à raison de 10% par an, au même titre que ceux de l'IPRES.

Enfin, des régimes de retraites adaptés seront mis en place pour les travailleurs, jusqu'ici exclus du système.

Toutes ces mesures ont pour finalité d'améliorer les niveaux des pensions et de préserver des travailleurs, qui ont tout donné durant leur période active, de toutes formes de précarité, auxquels pourraient les exposer la faiblesse de leurs revenus.

Préserver le citoyen de la précarité, c'est aussi lui garantir l'accès à un logement décent.

En prenant l'option d'une politique de renouveau urbain, le Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur Macky Sall a décidé d'engager le Sénégal dans une nouvelle dynamique de création de villes modernes.

La loi d'orientation sur l'habitat définit aujourd'hui un cadre permettant au plus grand nombre de sénégalais d'avoir accès à un logement. En effet, elle prescrit aujourd'hui l'obtention d'un agrément, la signature d'une convention et le respect d'un cahier de charges pour l'accès des promoteurs au foncier.

Cette contractualisation mettra un frein à la spéculation foncière car permettant un suivi de l'atteinte des objectifs pour lesquels le foncier est octroyé aux promoteurs immobiliers et aux coopératives d'habitat agréées.

En outre, elle assure la gratuité de l'accès au foncier pour les projets d'habitat comportant, au moins 60% de logements sociaux, la prise en charge par l'Etat des aménagements primaires ainsi que des allègements fiscaux et douaniers. Ces efforts substantiels doivent contribuer à une baisse, d'au moins un tiers, des coûts des logements sociaux.

L'implantation des pôles urbains répond au souci du Gouvernement de relever de manière significative une offre de logements accessibles à toutes les couches de la population.

Elle correspond également à une volonté de créer de nouvelles cités offrant toutes les fonctionnalités, avec notamment une mixité avec des places d'affaires, des zones de production de biens et de services, d'équipements administratifs et collectifs, d'espaces pour de grands événements culturels, sportives, de rencontres internationales, d'infrastructures touristiques et de loisirs.

Premier de ces pôles, Diamniadio est en pleine structuration, avec ses programmes de logements, ses infrastructures de connectivité, ses sphères ministérielles, son parc industriel, ses équipements sportifs, administratifs, commerciaux et hôtelier.

Il est appelé à devenir un pôle catalyseur pour le développement d'activités économiques et sociales, et le moteur d'une demande accrue de biens et de services, dans le cadre d'une urbanisation maîtrisée.

Son plateau d'infrastructures sera rehaussé grâce à la proximité avec l'aéroport Blaise Diagne et au renforcement de sa connectivité avec la région de Dakar et le reste du pays.

Les projets développés au sein des pôles génèrent aujourd'hui des milliers d'emplois, contribuent à la structuration de l'économie, au renforcement du capital humain et au mieux-être des populations.

La politique d'implantation de pôles modernes s'étendra au Lac Rose, à Déni Biram Ndao (sur 1.741 hectares) et Daga Kholpa (sur 2.870 hectares), ainsi que dans les régions. En ce qui concerne Daga Kholpa, une assiette foncière de 300 ha sera mise, en 2018, à la disposition des promoteurs immobiliers et des coopératives.

Cet effort de création de pôles urbains est accompagné de programmes d'aménagements paysagers à travers le « Programme Villes vertes » sur l'ensemble du territoire, pour assainir et améliorer davantage le cadre de vie des populations.

Au titre des mesures sociales fortes qui ont marqué le mandat, il faut aussi souligner la décision de haute portée historique du Président Macky Sall, de rendre gratuite la procédure de transformation des titres précaires en titres fonciers. C'est aussi cela le Sénégal de tous, le Sénégal pour tous.

Avec cette décision, des milliers de sénégalais peuvent aujourd'hui bénéficier d'une sécurisation juridique de leurs titres d'occupation et de saisir toute opportunité de les valoriser.

Des dispositions sont déjà prises pour accélérer la délivrance desdits titres aux ayants-droits.

Le renouveau urbain, c'est aussi la modernisation des cités religieuses qui bénéficient d'un programme de construction d'esplanade, d'amphithéâtres et de résidences fonctionnelles pour accueillir leurs hôtes.

Ce programme se poursuit pour offrir, à terme, à toutes les grandes villes religieuses musulmanes comme chrétiennes, des cadres d'épanouissement conformes aux attentes des populations.

Le logement décent impliquant la mise à disposition de services essentiels, le gouvernement s'inscrit dans une politique offensive pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, qui correspond à une attente forte des populations.

Pour preuve, en milieu urbain, le taux d'accès est stabilisé aujourd'hui à 98,5% dont 89% par branchement particulier.

La sécurisation de l'alimentation en eau potable de Dakar a nécessité la mobilisation de plus de **100 000 m3/j** dans le cadre d'un programme d'urgence pour un investissement global de 27 milliards FCFA engagé en 2015.

Face à la croissance démographique de la ville de Dakar et sa périphérie, le gouvernement a décidé de mettre en œuvre deux projets majeurs avec la construction d'une troisième usine de production d'eau potable à Keur Momar Sarr (KMS III) et la réalisation d'une unité de dessalement d'eau de mer. Ces projets prendront en compte l'extension des réseaux dans les zones non encore desservies avec la réalisation de **85.000 branchements** domiciliaires subventionnés.

Les deux projets seront finalisés en 2020 pour un coût cumulé de 465 milliards FCFA et un volume d'eau additionnel de **300.000 m3/j**. C'est l'approvisionnement en eau de plus **3,5 millions de personnes** qui est en jeu.

En attendant la finalisation desdits projets, une production de 60.000 m3/jour supplémentaires sera disponible pour la région de Dakar, d'ici la fin 2018, à partir de nouveaux de forages en construction.

En milieu rural, les opérations combinées du « **programme national de 300 forages** » lancé en 2013 et du volet hydraulique du PUDC ont permis la réalisation de **368 forages**, **13 stations** de traitement, **200 châteaux d'eau** et plus de **109 km de réseaux** dans plus de 500 villages, au bénéfice de **1.000.000 de personnes** supplémentaires, faisant passer le taux d'accès à l'eau de 80 % en 2011 à 90% en 2016.

En même temps que la finalisation de ce programme, une nouvelle opération portant sur la réalisation de **250 nouveaux forages** est en cours pour plus 60 milliards d'investissements qui devraient **rapprocher le Sénégal du taux d'accès universel à l'eau potable dans 3 ans**.

Les perspectives du sous-secteur de l'assainissement sont tout aussi bonnes avec la mobilisation d'un investissement de 272 milliards FCFA. Ces ressources sont destinées à la réalisation, sur l'ensemble du territoire et dans toutes les grandes villes, d'ouvrages de drainage des eaux usées et pluviales, à la densification des réseaux d'assainissement, à la réalisation de stations d'épuration.

L'impact attendu est de permettre à plus de **312.000 ménages** d'avoir accès à des systèmes d'assainissement adéquats. Un programme de **100.000 latrines** familiales sera réalisé, à partir de 2018, au profit des communes rurales.

Ces programmes d'assainissement prendront également en charge la restructuration de quartiers de la banlieue confrontés de manière récurrente à des risques d'inondation.

Les impacts négatifs des changements climatiques sur l'environnement seront aussi mieux pris en charge, à travers des programmes ciblés de lutte contre l'érosion côtière, de renforcement de la protection des ressources forestières et d'intensification des

actions de reboisement. Notre pays saisira toutes les opportunités offertes par la mobilisation des Fonds verts Climat pour le financement de tels programmes.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

L'accès équitable des populations à un cadre de vie sain et aux services essentiels doit être une réalité sur l'ensemble du territoire. C'est tout le sens de l'Acte 3 de la décentralisation, dont la première phase a été parachevée par l'adoption d'un nouveau Code général des Collectivités locales, qui consacre la communalisation intégrale, autrement dit l'égalité des territoires. C'est aussi cela le Sénégal de tous, le Sénégal pour tous.

Aujourd'hui, nous nous acheminons vers de nouvelles perspectives avec la mise en place des Pôles-Territoires. Cette phase est un nouveau jalon dans la territorialisation des politiques publiques, avec l'adaptation des instruments de planification et des mécanismes de financement du développement territorial.

La territorialisation des politiques publiques permet de corriger les disparités spatiales, de répondre à l'exigence de proximité et de prendre en compte les diversités et spécificités des espaces locaux.

A terme, l'objectif de l'Etat est d'instaurer des politiques publiques adaptées, co-construites avec les acteurs locaux, articulées aux orientations politiques sectorielles et nationales, permettant de promouvoir une action publique plus cohérente, plus efficace et répondant mieux aux attentes des populations.

Cette dynamique sera accompagnée d'un repositionnement de l'Etat dans les territoires à travers une réforme de l'architecture organisationnelle des services déconcentrés et un renforcement de la déconcentration et de la décentralisation.

Aussi, ce mouvement doit-il être accompagné par l'adaptation du dispositif d'incitation à l'investissement, à travers la révision du Code des Investissements, pour promouvoir l'activité économique dans les pôles de croissance.

C'est ainsi que sera promue l'émergence de pôles territoires viables et productifs capables de porter la dynamique de croissance et d'inclusion sociale du PSE.

En appui, il conviendra d'encourager, tout en les encadrant, les financements innovants tels que les Partenariats public-privé, les emprunts et les fonds verts.

L'objectif est de permettre aux territoires de consolider leurs ressources et de réaliser leurs programmes d'investissement, dans le cadre d'une fiscalité locale maîtrisée et d'une allocation optimale des ressources provenant du budget de l'Etat.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Nous sommes tous conscients que pour partager la richesse, il faudrait d'abord la produire. En économie ouverte, c'est l'économique qui détermine le social et non l'inverse. Si nous sommes arrivés à financer tous ces importants programmes d'inclusion sociale et de lutte contre les inégalités et les disparités régionales, c'est que notre économie va mieux.

C'est pourquoi, le Gouvernement s'emploiera, au quotidien, avec la vigueur nécessaire, à :

- mettre en phase les politiques avec les contingences et les urgences, qu'elles soient nationales ou internationales, comme la gouvernance stratégique des ressources minières, pétrolières et gazières, la recherche et l'innovation, le développement de l'économie numérique, le tourisme, le développement des infrastructures, terrestres, portuaires et aéroportuaires ; et dans le même temps
- prendre en charge les priorités essentielles autour des leviers que sont la microfinance et l'économie solidaire, la promotion de l'emploi, de l'insertion professionnelle et de l'intensification de la main-d'œuvre, ainsi que la protection sociale ;

La volonté d'atteindre de tels objectifs est aujourd'hui portée par le PTIP 2018-2020 et traduite dans le budget 2018, en cours d'examen. Cette volonté ira en s'amplifiant avec le prochain Programme d'actions prioritaires, le PAP 2019-2024, du Plan Sénégal Émergent.

La forte inclinaison de la vision du Président de la République, pour plus de justice sociale va franchir un nouveau cap, avec la loi de finances 2018 que vous allez voter dans quelques jours, et qui constitue le marqueur social du présent mandat du Président de la République.

Cette option fait suite aux efforts de rationalisation, de redressement et de consolidation, de la période 2012-2017, marquée par un retour de la croissance à un niveau de plus de 6% et c'est cette prospérité retrouvée dans le respect de nos fondamentaux macroéconomiques qui nous autorise cette inclinaison sociale du Plan Sénégal Émergent.

Dans la présente feuille de route du Gouvernement qui s'inscrit dans le sillage de celle de 2014 que je vous avais présentée ici-même au sein de votre prestigieux hémicycle, je voudrais évoquer à présent quelques éléments de bilan, tout en mettant l'accent sur les actions fortes engagées pour le court et le moyen terme afin de consolider et d'amplifier les performances économiques, notamment dans les secteurs moteurs de la croissance et créateurs d'emplois.

Notre économie va mieux depuis 2012 et nous voilà dorénavant installés dans la dynamique de l'émergence.

Cependant, ces performances aussi louables soient-elles, sont loin d'être des motifs de satisfaction pour nous. Elles sont davantage pour nous, des incitations à travailler plus, pour encore plus de résultats. C'est cet esprit conquérant qui nous permettra d'atteindre notre objectif d'émergence à l'horizon 2035.

La belle victoire de nos Lions du football et leur qualification pour la Coupe du Monde Russie 2018 que j'évoquais tantôt, sont des témoignages éloquentes de ce que peuvent nous apporter la persévérance et le travail. Nous leur exprimons une fois de plus, nos félicitations car quand les jeunes réussissent, une nation construit sa confiance et sa propre réussite.

Eux, comme nous, devons cependant comprendre que ces performances qui nous font franchir des pas décisifs en direction de la cour des grands, exigent davantage de nous

en nous imposant de redoubler d'effort, de discipline et de patriotisme pour aller de l'avant.

Pour notre part, nous nous y attèlerons.

Quatre années de mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE) ont déjà permis à notre pays de restaurer les équilibres macroéconomiques, de mener des réformes pour un environnement des affaires plus compétitif, et de consolider les investissements publics structurants, notamment, dans l'agriculture, les infrastructures et l'énergie.

Le taux de croissance du PIB a atteint **6,7% en 2016** contre **6,5% en 2015**. Il est estimé à 6,8 % en 2017 et projeté à 7,0% en 2018, une première dans l'histoire économique du Sénégal, qui n'a jamais affiché un taux de 6% sur quatre années consécutives.

Mieux, en Afrique la croissance est ressortie à 1,3% en 2016 à 2,7% en 2017, et projetée à 3,5% en 2018.

Ces performances valent à notre pays de figurer aujourd'hui parmi les cinq pays ayant les croissances économiques les plus fortes sur le continent.

L'inflation est contenue sous la barre des 2%, avec une réduction significative et continue du déficit budgétaire à 3,7% du PIB en 2017 contre 6,7% en 2011, grâce à des efforts soutenus de rationalisation des dépenses et de mobilisation des ressources internes.

L'endettement reste maîtrisé, grâce à une politique prudente privilégiant les emprunts concessionnels et les prêts sur le marché financier ayant de plus longues maturités.

Le service de la dette publique extérieure s'est établi en 2017, respectivement à 10,9% des recettes budgétaires et 9,1% des exportations de biens et services, contre des plafonds de 22% et 25% retenus dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette publique.

En vérité, ces performances sont la résultante d'une nouvelle dynamique impulsée à tous les secteurs de la vie économique et sociale.

L'agriculture, un des leviers essentiels de notre économie, se situe sur une trajectoire ascendante et enregistre des performances inédites durant ces trois dernières années.

La production d'**arachide**, qui est passée de **527 mille tonnes en 2011** à 1 million de tonnes dès 2015 et attendue à plus de **1,411 million de tonnes en 2017**, connaît une **hausse de 73%** par rapport à la moyenne des cinq dernières années, un record depuis 40 ans.

Cette situation est d'autant plus encourageante que le redressement de la filière arachidière s'accompagne de prix rémunérateurs pour les producteurs, d'opportunités renforcées vers l'exportation et de valorisation sur place, à la faveur du renforcement des capacités des unités industrielles d'huilerie installées, qui ont atteint 450.000 tonnes.

La production de **riz** a atteint **1,015 million de tonnes** en 2017 contre 405 mille tonnes en 2011, soit plus du doublement de la production en 5 ans. Ce qui nous rapproche à 68% de notre objectif de production d'un million et demi de tonnes.

Au même moment, les équipements de transformation se renforcent avec 12 rizeries installées et 300 décortiqueuses d'une capacité de près de 500.000 tonnes

L'autosuffisance en oignons est dépassée depuis 2015, avec une production de 400.000 tonnes, alors que nos exportations de produits horticoles sont multipliées presque par deux, avec plus de cent mille tonnes en 2016 contre cinquante et un mille tonnes en 2011.

La valeur ajoutée du sous-secteur agricole est passé de 344 milliards de FCFA en 2012 à 469 milliards en 2016.

Ces résultats confirment la justesse de notre option résolue de **construire une agriculture compétitive, diversifiée et durable**, avec pour fonctions de nourrir au mieux et durablement les populations, de tirer profit des opportunités du commerce international et d'augmenter significativement les revenus des ruraux.

C'est un signe que notre agriculture est sur une autre échelle de production résultant d'une politique cohérente de soutien au développement de ses filières, avec une meilleure disponibilité des intrants, des engrais, des équipements et du matériel agricole.

Depuis 2012, c'est plus de **302,5 milliards de FCFA** qui ont été investis dans le sous-secteur pour assurer la disponibilité des semences, des fertilisants et pour soutenir les prix aux producteurs.

Le capital semencier d'arachide est passé de **6.000 tonnes** en 2011 à **55.000 tonnes** en 2016, alors que le riz, à la faveur de l'enrichissement de la carte variétale, se cultive aujourd'hui sur la quasi-totalité du territoire en hivernage, avec des rendements améliorés.

Plus de **78,3 milliards de FCFA** ont été consentis pour l'acquisition d'équipements et de matériels agricoles, notamment de **1 370 tracteurs** équipés de matériel de travail du sol, de semis, de récolte et de transformation, ainsi que **17 500 unités** de petit matériel, renouvelées chaque année depuis 2012 et cédées aux producteurs à des prix subventionnés à plus de 60%.

Pour réduire la vulnérabilité de l'agriculture, plus de **142 milliards de FCFA** ont été investis pour la réalisation d'aménagements hydro-agricoles. En termes de perspective, au moins **35 500 ha** de terres seront aménagés durant les quatre prochaines années.

Dans le cadre des programmes de modernisation et d'intensification agricole, **221 fermes** « Natangué » et **6 aires agricoles émergentes** ont été réalisées, avec un cumul de **16.240 emplois** permanents et saisonniers créés pour les femmes et les jeunes.

Ces réalisations seront amplifiées en 2018 avec des investissements de plus 16,063 milliards de FCFA à travers les interventions de l'ANIDA, du Projet Pôle de Développement de la Casamance, du Projet d'Appui à l'Emploi des Jeunes et des Femmes, qui projette la réalisation de 62 fermes.

En outre, 12 Domaines Agricoles Communautaires ont été créés, avec 449 Groupements d'Entrepreneurs Agricoles (GEA) actifs, et **11.090 emplois directs** dans toute la chaîne de production.

Plus de **17.000 emplois** sont prévus sur la période 2018-2019, avec le renforcement des infrastructures de production dans les DAC existants, la création de nouvelles Unités

autonomes d'Exploitation (UAE), de centres de formation et l'extension des activités dans d'autres régions. Un financement de 12 milliards sera mobilisé à cet effet en 2018 et une enveloppe de 56,45 milliards de FCFA sera consentie pour les trois prochaines années.

En outre, quatre nouveaux domaines agricoles communautaires seront réalisés dans les régions de Fatick (Niombato), Kaffrine (Boulel), Kolda à Fafacourou et à Dodji dans la région de Louga, à travers un financement de 47 milliards de FCFA, avec la Banque islamique de développement. Ce projet permettra de créer de 30 000 emplois, avec la mise en place 348 groupements d'entrepreneurs agricoles (Gea). Il est attendu aussi la formation de 30.000 entrepreneurs dans le domaine de la production et de l'entrepreneuriat.

Ces investissements contribueront au renforcement des exportations de fruits et légumes, à la production du riz et à la création d'emplois durables et rémunérateurs.

Le renforcement des aménagements hydro-agricoles et la poursuite des efforts en matière de subvention des intrants, des équipements et matériels agricoles permettront d'amplifier les résultats déjà obtenus, avec un accent particulier sur la structuration des filières et le renforcement des processus de transformation des produits.

Diverses stratégies sont également mises en œuvre pour faciliter la commercialisation des produits agricoles, le renforcement des infrastructures de stockage, la mise en place de plateformes et de mécanismes de contractualisation avec les commerçants, ainsi que la régulation des importations par des mesures périodiques de gel.

Il faut aussi retenir, au titre de ces initiatives, la politique active de conquête des marchés à l'export et la promotion, déjà engagée, des produits agricoles dans les chaînes de distribution locales.

A l'instar de l'agriculture, l'élevage occupe une place centrale dans les performances du secteur primaire, avec une contribution de 5% au PIB.

Ce sous-secteur détient des atouts essentiels. Il a une contribution déterminante en matière de sécurité alimentaire et d'amélioration des revenus monétaires d'une frange importante de la population rurale.

Il a bénéficié d'importants investissements concernant la consolidation de la protection sanitaire et la santé animale, le renforcement de la résilience, la réalisation des infrastructures et équipements d'élevage et de mise en marché des produits.

Aujourd'hui, les enjeux pour le sous-secteur se situent autour de l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières, du renforcement des infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation, avec une meilleure intégration dans la filière industrielle. L'amélioration de la structuration des segments industriels et familiaux des filières lait, bétail-viande, aviculture et cuirs et peaux est aussi devenue un impératif.

C'est là tout le sens des différents programmes d'investissements engagés pour maintenir le secteur dans une dynamique de croissance plus forte.

Sur les trois prochaines années, un accent particulier sera mis sur le renforcement du système national de surveillance épidémiologique, la poursuite de la lutte contre les

maladies animales prioritaires, la construction et la réhabilitation d'abattoirs, avec notamment, la construction de l'abattoir moderne et du marché à bétail de Diamniadio.

Cette période sera également marquée par le renforcement des activités dans le cadre des projets de développement de la filière lait, de modernisation de toutes les filières animales, d'appui à l'aviculture familiale et de développement de l'élevage en Casamance, projets phares du PSE. Diverses initiatives sont engagées pour accroître la compétitivité du lait local par le biais de l'insémination artificielle, l'acquisition d'animaux de race à haut potentiel laitier et l'amélioration de la productivité des races locales.

Erigée en priorité, la question de l'autosuffisance en moutons fera l'objet d'une attention particulière, avec notamment l'installation de bergeries familiales, d'ateliers d'embouche ovine et d'une meilleure organisation de la chaîne de valeur « ovine ».

Des actions ciblées seront développées pour améliorer durablement la productivité et la compétitivité des filières lait et petits ruminants, afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

Des initiatives fortes seront aussi prises pour la sécurisation de l'élevage pastoral ainsi que la mise en place d'un plan d'aménagement pour une exploitation durable du Ranch de Dolly, en pleine réhabilitation, avec l'érection d'un mur de clôture de 105 km, d'un forage et d'un **château d'eau de 1.000 m³**, d'une **piste de 82 km** qui va désenclaver **57 villages** et améliorer la mobilité de plus de **12 600 personnes**.

La dynamique de croissance du secteur primaire est aussi portée par le sous-secteur de la pêche qui occupe la première place dans nos exportations en 2016, **avec près de 15%** des recettes en 2016 et 3,2% de contribution au PIB, dans un contexte de hausse concomitante des débarquements de la pêche artisanale et de la pêche industrielle.

Pour stimuler l'activité de la pêche artisanale, plus de **4 000 moteurs** de pirogues ont été subventionnés pour 4 milliards de FCFA, avec l'objectif d'atteindre **20 000 moteurs** pour 20 milliards d'ici à fin 2019, en même temps que l'acquisition, chaque année, d'un stock de **20.000** gilets de sauvetage, cédés à deux mille cinq cents francs CFA l'unité.

Le secteur de la pêche, c'est aussi une filière de transformation industrielle et artisanale qui a bénéficié d'un relèvement appréciable de son potentiel de production. Au niveau des principaux pôles de pêche situés sur les deux franges côtières, **sept (7) nouveaux quais** de pêche sont en construction, dont quatre déjà inaugurés ainsi que **(7) nouvelles aires de transformation** des produits de la pêche artisanale pour les femmes dont 4 en cours de finalisation.

Ce programme sera complété par le renforcement de la chaîne de froid avec l'implantation de complexes et l'acquisition de camions frigorifiques pour améliorer les conditions de conservation des produits halieutiques et réduire les pertes post captures.

La filière aquacole se développe avec l'implantation de nouvelles fermes piscicoles qui contribuent à renforcer l'offre sur le marché, avec des objectifs de production de 30.000 tonnes en 2018 et de 50.000 tonnes 2023.

Les bonnes performances en matière de croissance économique sont aussi le résultat du dynamisme des industries extractives.

Grâce à son programme de relance et à la faveur de la réhabilitation de ses installations de production et de fourniture d'énergie, les ICS sont parvenues à leur pleine capacité en 2016 avec une production de **1,67 million** de tonnes de phosphates de chaux et **431.010 tonnes** d'acide phosphorique. Les niveaux de production attendus pour 2017 sont respectivement de **1,8 million** de phosphates de chaux et de **500.000 tonnes** d'acide phosphorique pour les ICS et **1,2 million** pour les phosphates de Matam.

Le renforcement de la production des mines de Matam et la mise en exploitation de celles des régions de Diourbel, Matam, Louga, Thiès et Kédougou augurent de bonnes perspectives pour la filière phosphates.

La production prévisionnelle attendue des nouvelles unités dépasse les 3 millions de tonnes de phosphates et plus de **600 mille tonnes** d'acide. Les nouvelles découvertes de phosphates sont évaluées à plus de **120 millions de tonnes**. Mieux, les nouveaux investissements dans cette filière intégreront des unités de production d'engrais.

Avec un tel potentiel, le Sénégal est aujourd'hui bien positionné pour être parmi les trois premiers pays producteurs mondiaux de phosphates et d'acide, conformément aux objectifs du PSE. Ce qui représente de nouvelles opportunités pour relever nos exportations ainsi que les recettes pour l'Etat et les Collectivités locales.

Le développement de la filière mines et fertilisants a l'avantage de drainer tout un écosystème de PME-PMI contribuant à la création d'emplois et de revenus dans les zones d'exploitation.

Le dynamisme de l'activité minière, c'est aussi la production d'or qui devrait augmenter significativement avec la consolidation de l'activité des mines existantes et le démarrage de trois nouvelles mines d'un potentiel de près de 6 millions d'onces.

Il en est de même pour le zircon dont la production sur la grande côte a atteint 62.000 tonnes en 2016.

Concernant le fer, en attendant une exploitation à grande échelle des mines, il est prévu la réalisation d'une unité sidérurgique dans la région de Kédougou pouvant produire deux cent mille (200.000) tonnes de fer et deux (2) millions de tonnes de fonte pour les besoins nationaux.

Le ciment est aujourd'hui le quatrième poste d'exportation du pays, avec une capacité installée de **8 millions de tonnes**. Les cimenteries soutiennent le dynamisme du sous-secteur des BTP, en plus de contribuer à la création de valeur ajoutée et de satisfaire la demande pour l'exportation, pour près de 3 millions de tonnes.

Ce regain d'activités dans le secteur des mines s'est traduit par le doublement des recettes pour l'Etat. Celles-ci sont passées de **45 milliards** F CFA à la fin de l'année 2012 à **107,4 milliards** CFA en 2016. Parallèlement, les emplois générés sont passés de **3 000** en 2012 à **8 000** en 2016.

Fortement préoccupé par la prise en compte des intérêts des Collectivités locales et des populations vivant dans les sites d'exploitation, le Chef de l'Etat a décidé dans le nouveau code minier d'affecter 0.5 % du chiffre d'affaires hors taxes des sociétés minières à un **Fonds d'appui aux collectivités locales**.

En outre, 20% des recettes de l'Etat provenant des opérations minières seront versées à un **Fonds d'appui et de péréquation** destiné aux collectivités locales.

Un **Fonds de Réhabilitation des Sites miniers**, alimenté par tous les titulaires de permis d'exploitation et dont les ressources sont calculées sur la base des études d'impact environnemental, est également mis en place.

Cette rénovation du **Code minier** participe d'un souci de rétablir plus d'équité dans le partage des retombées des exploitations minières.

Le Gouvernement veillera à une correcte mise en œuvre de ces dispositions.

C'est ce souci qui est aussi à la base de l'option du Gouvernement pour un développement industriel inclusif et durable, qui se traduira par l'élargissement de la base industrielle et le rééquilibrage progressif des implantations industrielles sur l'ensemble du territoire.

Cette politique industrielle s'inscrit dans une volonté de **positionner le Sénégal comme un hub logistique industriel régional à l'horizon 2035**, avec une place de choix pour des PMI/PME compétitives, capables de contribuer au renforcement des capacités productives et à la création de richesses et d'emplois décents et durables.

En réalité, il s'agit de gagner le pari de l'innovation technologique et de la productivité en vue d'une compétitivité plus soutenue de l'économie.

A cet effet, les actions de l'Etat seront orientées vers le soutien au développement d'une offre de produits industriels compétitifs et à haute valeur ajoutée, pour satisfaire la demande nationale, mais également les marchés communautaire et international.

La politique industrielle accordera aussi une place de choix aux Petites et Moyennes Entreprises, facteurs clés de croissance économique, d'intégration sociale et puissants leviers de lutte contre la pauvreté. Les PME-PMI représentent en effet 99% de nos unités économiques et **30% du PIB**. Elles occupent **60% de la population active** et concentrent **42% du total des emplois** du secteur moderne. C'est dire la place qui doit leur être accordée dans nos politiques et stratégies, notamment pour ce qui est de leur financement.

Les PME-PMI bénéficieront davantage de l'accompagnement du dispositif constitué par le Fonds de garantie des Investissements prioritaires (**FONGIP**), la Banque nationale pour le Développement Economique (**BNDE**) et le Fonds Souverain d'Investissements stratégiques **FONSIS**.

Ces trois structures ont déjà contribué au financement de 2.155 PME-PMI, 2.005 GIE, 12 projets dans les secteurs de la santé, de l'agriculture, du logement, de l'industrie, des transports et de l'énergie, qui ont généré 35.000 emplois et permis plus de 313 milliards, en financement ou en garantie.

Notre dispositif de financement a aujourd'hui montré de réelles capacités permettant de relever le défi de l'appui aux PME-PMI, de l'inclusion financière et de la création d'emplois. Les capacités financières des 3 structures seront rehaussées par un soutien accru de l'Etat.

Le « réseau Sénégal PME » et le « Programme Impact 20-25 », sous la coordination de l'ADEPME permettra d'amplifier ces résultats avec la fourniture de services dédiés au PME-PMI.

Les PME devront également tirer le meilleur profit du cadre de développement du crédit-bail et de la mise en place des bureaux d'information sur le crédit.

Un programme d'implantation de petites et moyennes industries et de développement d'unités de transformation des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche a déjà démarré cette année. Son objectif est d'implanter 570 unités de transformation permettant la valorisation des potentialités locales des régions du Sénégal. Il est soutenu par un mécanisme innovant de financement par la BNDE, avec une offre de garantie à hauteur de 70% par le FONGIP, l'octroi de prêts à un taux d'intérêt de 6.5% pour une durée de 5 ans.

Le Parc Industriel Intégré de Diamniadio démarre ses activités en 2018 avec cinq entreprises qui devront générer 3.000 emplois. La seconde phase du projet Parc porte sur 40 ha et sera également lancée en 2018. Un Domaine Industriel édifié sur le même site de Diamniadio accueille aujourd'hui 18 entreprises en pleine production.

Dans le cadre de l'aménagement de zones industrielles, des domaines et parcs industriels sont déjà implantés à Sandiara, à Sédhiou, à Fatick, et à Saint Louis, avec le complexe des femmes transformatrices de ressources halieutiques de Goxu-Mbacc.

Des hôtels industriels, espaces d'accueil de PME-PMI gérés par les communes sont également édifiés à Linguère, Gossas, Touba, et Matam.

Ces diverses initiatives s'inscrivent dans un processus de structuration d'un tissu industriel local, devant favoriser la création d'emplois, la mise en place de plateforme de valorisation des ressources du terroir ainsi que le renforcement de l'intégration de l'industrie locale par la remontée des filières.

Le sous-secteur de l'artisanat, vivier de petites entreprises, bénéficiera aussi de la même attention. Au-delà de la mise à leur disposition d'espaces de production et d'exposition dédiés, elles seront mieux soutenues par les structures de financement dédiés à l'Entrepreneuriat.

Elles bénéficieront d'une meilleure promotion de leurs produits sur les marchés extérieurs et d'une plus forte implication dans l'exécution de la commande publique nationale.

La culture reste un des vecteurs de la cohésion nationale, en permettant l'expression harmonieuse des identités plurielles. Elle est aussi un facteur de rayonnement international et de développement économique et social pour l'Etat, les artistes et toutes les populations. Le Sénégal peut se féliciter du dynamisme de la création artistique nationale aussi bien dans les arts vivants que dans les arts visuels. Aussi, le Gouvernement s'est-il engagé à renforcer la promotion de la culture en créant les conditions d'une meilleure structuration des filières et industries culturelles tout préservant notre patrimoine matériel et immatériel.

Ainsi, le budget du Fonds de Promotion de l'Industrie cinématographique et audiovisuel (FOPICA) a été porté à 2 milliards pour mieux soutenir des activités de production, d'exploitation et de promotion cinématographiques et audiovisuelles.

Un programme de réhabilitation et de valorisation des lieux de mémoires, édifices religieux anciens, sites et monuments historiques, est engagé sur l'ensemble du territoire, de même que l'implantation et la rénovation d'infrastructures culturelles.
Le Musée des Civilisations, un de nos joyaux culturels, sera inauguré en 2018.

Dans la même veine, un fonds de développement des cultures urbaines a été mis en place et le budget de la Biennale de l'Art africain contemporain renforcé.

La Société Sénégalaise du droit d'auteur et des droits voisins et la mutuelle nationale de santé des acteurs culturels participent, quant à elles, d'une volonté de garantir les droits des créateurs sur leurs produits et leur meilleure prise en charge sociale.

Retenue comme un des leviers essentiels de la croissance économique et de la création d'emplois, l'industrie touristique a entamé son redressement.

Au cours de ces trois dernières années, ce secteur a enregistré une hausse de 7% du nombre d'établissements entre 2014 et 2016, **de 22 % des capacité en lits**, de 20% des entrées de touristes avec **1,2 millions d'entrées** en 2016 et une **hausse de 26% des recettes touristiques**, passées de 342 milliards FCFA en 2014 à 430 milliards FCFA en 2016.

Notre objectif est de consolider la progression observée auprès des marchés émetteurs, à court et à moyen terme, et d'annihiler la saisonnalité de l'activité touristique par une offre diversifiée et de qualité, avec la mise en exergue de nouveaux produits.

Notre cible est d'atteindre 1,5 millions de touristes en 2018 et 3 millions de touristes en 2023.

Cet objectif est bien à notre portée, si l'on considère les performances actuelles qui découlent de mesures fortes relatives à la baisse des redevances aéroportuaires, à l'érection de la Casamance en Zone touristique spéciale d'intérêt national et à la baisse de la TVA à 10% pour le secteur, en sus de nos atouts en termes de stabilité politique.

Le renforcement du réseau d'infrastructures aéroportuaires et terrestres, combiné à nos atouts aux plans culturel et naturel ainsi que notre positionnement géographique stratégique devraient stimuler davantage l'activité touristique.

Le secteur touristique continuera de bénéficier d'un soutien accru, par la consolidation du crédit hôtelier, l'accélération des opérations d'aménagement des nouveaux sites et une promotion plus active vers les marchés émetteurs. A cet effet, le projet d'aménagement et de restauration des plages de Saly d'un coût de plus de 35 milliards de FCFA, sera lancé avant la fin de l'année 2017, pour rehausser le potentiel de ce site.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Nous le savons tous, une économie qui croît, un pays qui se transforme a besoin d'une énergie abondante et à moindre coût et d'un réseau dense d'infrastructures de connectivité. Le dynamisme de l'activité économique en est fortement tributaire.

Il faut donc se réjouir là aussi des bonnes performances du secteur de l'énergie et des hydrocarbures, qui continue son redressement, à la faveur des mesures fortes

prises par le Gouvernement pour renforcer le parc de production, tout en développant un mix énergétique avec des énergies renouvelables.

Aujourd'hui, le pari de la disponibilité continue de l'énergie est en train d'être gagné avec la mise en service d'une puissance additionnelle de **270 MW** sur le réseau en 2016 pour renforcer un parc qui était de 573 MW en 2011.

De nouvelles capacités d'une puissance de **205 MW** sont disponibles en 2017 avec les centrales solaires de Mékhé (30 MW), de Merina Dakhar (pour 30 MW) et de Kahone (20 MW) ainsi que la centrale à charbon de Sendou pour 125 MW.

La mise en service de ces nouvelles capacités portera la **puissance installée** de Senelec à environ **1.100 MW** dont 19% d'énergies renouvelables, pour une demande totale de 610 MW. C'est dire que Senelec dispose aujourd'hui de réserves suffisantes qui lui permettent de respecter son planning de maintenance et d'envisager même la possibilité d'exporter de l'électricité.

Mieux, pour l'exercice 2018, le renforcement des capacités de production énergétique se poursuivra avec la mise en service de la première tranche de 50 MW de la centrale éolienne de Taïba Ndiaye et des centrales solaires de Diass (25 MW), de Sakal (20 MW) et Kahone (20 MW).

En plus de ces projets du plan de production, une puissance additionnelle est attendue des projets hydro-électriques, réalisés dans le cadre de la coopération au sein de l'OMVS et de l'OMVG avec les barrages de Kaléta, Souapiti en Guinée, Gouina et Sambangalou au Sénégal.

Tout ce potentiel sera consolidé avec la mise en service en 2021 des centrales à charbon de **Mboro (300 MW)** en 2021, éolienne de **Taïba Ndiaye (150 MW)** et duale fioul de Malicounda de 120 MW à partir de 2020 et le projet Scaling Solar de **100 MW**, en instruction.

Parallèlement à la production indépendante, d'importants projets et programmes publics sont également réalisés dans le domaine des énergies renouvelables avec l'électrification par voie solaire de 120 infrastructures communautaires publics.

Ces efforts en matière d'investissements ont aussi permis d'accélérer l'électrification rurale, avec 3.783 villages électrifiés sur la période 2012 à 2016, contre 1.648 entre 1960 et 2012, ce qui a fait passer le taux d'électrification rurale de **24% en 2012 à 33% en fin 2016**.

L'objectif du Gouvernement est d'atteindre un taux d'électrification rurale de **60 %** à l'horizon 2019 et l'accès universel en 2025. Dans cette perspective, les travaux portant sur les dix concessions d'électrification rurale seront finalisés dans les trois prochaines années avec la mise en place d'un système de tarification plus équitable.

Pour assurer la disponibilité de l'électricité sur l'ensemble du territoire, ce qui est plus qu'une exigence, le Gouvernement a pris l'option de construire « **des autoroutes de l'électricité** » avec les travaux en cours pour les lignes 225 kV concernant les axes Tambacounda-Kolda-Ziguinchor, Kaolack – Fatick ainsi que les projets de lignes de transport avec l'OMVG (Kaolack-Mbirkilane-Tambacounda-Sambangalou et Mbirkilane – Soma – Tanaf).

Les travaux concernant les lignes 225 kV des axes Mbour-Fatick, Kounoune – Sendou, Nouakchott-Tobène Kayes-Tambacounda démarrent en 2018.

Globalement, d'ici 2021, une **puissance supplémentaire de 1.202 MW** sera injectée dans le réseau électrique, ce qui portera les capacités du **parc de production à plus 1.700 MW** dont 30% d'énergies renouvelables, pour une demande projetée à **1.070 MW**.

Le maillage du territoire, à travers un réseau densifié garantira l'accès à une électricité de qualité à tous, y compris dans les zones rurales les plus reculées.

La poursuite de la maîtrise des coûts de production permettra d'amplifier la baisse de 10 à 15% des prix de l'électricité déjà intervenue, en sus d'une politique de maîtrise de la consommation des ménages, avec la diffusion des compteurs de pré paiement.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

En matière d'hydrocarbures, le Sénégal dispose aujourd'hui de réserves de rang mondial avec les gisements de gaz découverts dans la zone frontalière avec la Mauritanie et à l'intérieur du pays avec les blocs de Cayar Offshore Profond, Teranga, Yaakar, et Requin Tigre. Il en est de même pour le pétrole avec le bloc de Sangomar offshore profond.

L'exploitation de ces ressources interviendra en 2021 et permettra à notre pays de se positionner en hub pétrolier et comme exportateur de brut et de produits finis avec l'extension des capacités de raffinage existantes et l'installation de nouvelles unités.

D'ores et déjà, des mesures sont engagées par assurer la conversion au gaz de toutes les centrales de SENELEC, y compris les centrales privées fonctionnant au charbon.

La disponibilité d'une énergie à faible coût offre une grande opportunité d'accélérer la transformation structurelle de l'économie, de réaliser une percée décisive vers l'industrialisation, par l'attraction de grandes multinationales orientées vers la production de biens et services pour l'exportation.

C'est aussi une opportunité pour le Sénégal de réaliser l'électrification universelle prévue en 2025, avec un coût de l'énergie le plus bas possible pour tous les ménages aussi bien dans les centres urbains qu'en milieu rural.

Dans cette perspective, sera élaboré un Code de l'électricité qui consacrera l'élargissement du cadre de régulation à l'aval du sous-secteur des hydrocarbures.

Au-delà des possibilités de reprofilage de l'économie et d'attraction de l'investissement direct étranger, les découvertes de gisements d'hydrocarbures sont porteuses d'enjeux qui cristallisent toutes les attentions.

Elles posent la problématique de la mise en place de cadres de gouvernance appropriés pour concilier le souci de la rentabilité économique avec les impératifs de développement durable, tout en préservant les intérêts stratégiques de l'Etat et des populations, seules propriétaires de ces ressources minière et pétrolière, comme l'affirme la réforme constitutionnelle du 20 mars 2016.

C'est ce qui a motivé le Gouvernement, au-delà de la réforme du code minier, à créer l'Institut des métiers du pétrole et du gaz et à engager une réflexion inclusive pour bâtir un écosystème autour de ces ressources.

A cette fin, le Président de la République a aussi mis en place le COS-PETROGAZ, plateforme de gouvernance démocratique et inclusive pour une gestion rigoureuse, inclusive et durable des ressources pétrolières et gazières, mais également pour leur juste et équitable répartition entre les générations actuelles et les générations futures, en toute transparence et responsabilité.

Ainsi, un projet de **Loi sur le partage des ressources pétrolières et gazières** vous sera soumis avant la fin du premier semestre 2018.

C'est aussi une telle préoccupation qui fonde notre adhésion à l'Initiative pour la Transparence dans les industries Extractives, et la publication et le partage de manière régulière des rapports annuels sur les ressources générées par les activités minières.

Hautement soucieux des intérêts des populations, le Gouvernement veillera par la Loi, à la conclusion de contrats miniers et pétroliers encore plus équitables en termes d'exigence fiscale et de justice sociale. **C'est cela la direction que nous a indiquée le Chef de l'Etat.**

Ceci passe évidemment par le renforcement des capacités de notre pays en expertise technique, juridique et financière dans ce domaine, d'où l'urgence de disposer de ressources humaines qualifiées pour mener à bien les négociations de contrats complexes de l'industrie extractive, afin que le pays en tire tout le bénéfice attendu.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Après le défi de l'énergie, le Gouvernement est en train de relever celui de la mise en place des infrastructures de connectivité, qui sont déterminantes pour l'atteinte de notre objectif de croissance forte et inclusive. Notre ambition, dans ce domaine, est motivée par, au moins, quatre objectifs, à savoir :

- bâtir un réseau structuré favorisant un développement plus équilibré du territoire ainsi que l'émergence de pôles d'activités économiques ;
- désenclaver les zones à fortes potentialités économiques (agricoles, pastorales, halieutiques, minières et touristiques) en facilitant l'accès des populations aux services sociaux de base, à travers un réseau de routes, de pistes rurales et d'ouvrages de franchissement ;
- renforcer l'attractivité et la compétitivité de l'économie en réalisant des infrastructures structurantes qu'appellent les corridors d'intégration ;
- développer un réseau autoroutier, bien articulé, permettant la liaison par voies rapides des principaux pôles générateurs de croissance.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la réalisation des chantiers d'axes comme la VDN3 entre Golf Club et Tivaouane Peulh, l'échangeur Aliou Sow, l'autoroute Diamniadio-AIBD-Sindia, les axes Fatick-Kaolack, Dinguiraye-Nioro-Keur Ayib, Touba-Dahra-Linguère, Keur Waly-Passy-Sokone, Joal-Samba DIA-Djiffer ainsi que le Pont de Kédougou.

A côté de ces projets routiers achevés, d'autres ont en cours de réalisation : la VDN 2ème section entre le pont CICES et le Golf club dont la réception est prévue avant la fin du premier semestre 2018, la route des Niayes, les axes Dialocoto-Mako, Ile à Morphil, Ndioum-Ourossogui-Bakel Kedougou-Salemata, la Boucle du Boudier, le Pont de Foundiougne, la route Léona-Lompoul-Potou-Gandiole.

Entre **2012 et 2017**, plus de **1.362 km de routes**, **52 km d'autoroutes** et **13 nouveaux ponts** et plus de 2500 km de pistes rurales pour près de 1300 milliards de FCFA.

Cette dynamique de densification du réseau routier national sera poursuivie avec la réalisation d'autres projets de grande envergure comme la réhabilitation des routes Kaffrine-Mbacké, Fatick-Foundiougne-Passy, du Pont de Marsassoum, la reconstruction du pont Moustapha Malick GAYE à Saint Louis, la réalisation des ponts de Halwar 2, Nianga Edy et Guédé, situés dans une zone à fort potentiel agricole. **Au total, en fin 2019, c'est un linéaire de 2900 km** de routes revêtues qui sera construit et réhabilité.

Avec la réalisation des tronçons autoroutiers, Diamniadio - AIBD (17 km), AIBD - Sindia (20 km), AIBD - Thiès (16 km), Thiès - Touba (113 km) et Thiès - Tivaouane (21 km), le Gouvernement aura construit **187 kilomètres d'autoroute, entre 2012 et 2019**, contre **32 kilomètres réalisés de 1960 à 2012**, pour 1166 milliards de FCFA.

L'autoroute Ila Touba sera mise en service en fin 2018, soit un an avant la fin des délais contractuels. Il en sera de même pour l'autoroute AIBD - MBour - Thiès dont la section AIBD - Thiès sera ouverte à la circulation en fin d'année 2017, début 2018.

Avec le prochain Programme d'actions prioritaires du Plan Sénégal Émergent, le développement du réseau autoroutier se poursuivra avec les nouveaux axes Mbour - Kaolack et la Côtère entre Dakar et Saint-Louis en passant par Kayar, Mboro et Lompoul. Ces axes seront développés dans le cadre de partenariats public-privé et de concessions de service public qui ne nécessitent pas une mobilisation importante de ressources budgétaires pour l'Etat.

La réalisation de l'autoroute de la Côtère nous offrira de nouvelles opportunités pour le développement d'activités touristiques, de production de biens et de services divers, et d'émergence d'un nouveau pôle de croissance sur cette frange de la côte ouest du pays.

D'ores et déjà, la densification du réseau autoroutier que nous vivons à présent et qui est appelée à s'amplifier, nous impose la mise en place d'une **société de gestion autoroutière**. Elle sera créée en 2018, avec pour missions, de développer le réseau et d'assurer son exploitation et son entretien, à travers des processus de contractualisation gagnant-gagnant entre l'Etat et les opérateurs privés. Il s'agit là, pour le Gouvernement d'une instruction du Président de la République. Le projet de loi vous parviendra prochainement.

Encore une fois, pour le Gouvernement, la mobilité est à la fois un **enjeu économique** mais aussi une exigence **d'équité**, qui doit contribuer à réduire, voire éradiquer les **fractures sociales et territoriales**.

Aujourd'hui, notre ambition, c'est de construire un réseau de transport adapté permettant à tout individu de se mouvoir dans des modes collectifs structurants et de réduire les coûts générés par la congestion des routes, qui a aussi pour conséquences un nombre élevé d'accidents aux coûts sociaux et économiques inestimables.

En effet, toutes les couches de la population doivent pouvoir se déplacer facilement à l'intérieur des villes et des campagnes, quels que soient leur origine sociale et leurs niveaux de motricité ou de revenus.

C'est pourquoi, nous avons aussi fait l'option de promouvoir le transport de masse avec la construction d'un système de transport public intégré, prenant en compte la dimension multimodale, avec une politique tarifaire soutenable.

C'est tout le sens du projet de **Train express Régional (TER)**, qui est également le premier jalon d'un réseau ferroviaire interurbain appelé à s'étendre. Le TER reliera les 55 kilomètres qui séparent la gare de Dakar au nouvel aéroport Blaise Diagne.

Le TER permettra de transporter **115.000 voyageurs par jour** et d'assurer la desserte d'une grande partie de la banlieue à travers quatorze gares et haltes dont les principales seront connectées à un système de transfert par bus et minibus diffuseurs, à l'intérieur des zones périurbaines.

En plus du TER, sera réalisé le projet de **Bus Rapid Transfer** (le BRT), qui assurera la liaison du Sud au Nord de la ville de Dakar, et le transport de près **300.000 voyageurs** par jour, pour un coût de 267 milliards de FCFA. Les travaux démarrent en 2018, pour une durée de deux ans.

La densification du réseau ferroviaire intérieur sera aussi engagée, à travers la nouvelle ligne Dakar - Tambacounda, dotée d'une plateforme logistique à Tambacounda pour l'accès au marché sous-régional, via le Mali. C'est là, encore une opportunité pour l'émergence d'un nouveau pôle de croissance à l'Est du pays.

De nouvelles lignes ferroviaires sont aussi envisagées, à plus long terme, pour desservir les capitales régionales, vers le Sud pour le développement du tourisme et de l'agrobusiness, vers le Nord pour l'exploitation des gisements de phosphates et vers l'Est pour l'exploitation des ressources minières, notamment l'or et le fer.

Le développement de la mobilité passera aussi par le renforcement et la réorganisation du transport collectif urbain et inter-urbain public et privé. Le réseau a déjà bénéficié de l'apport de **1.607 minibus** pour Dakar et de **500** autres remis aux opérateurs de transport des villes de l'intérieur du pays. Ce programme sera poursuivi en 2018, avec l'injection dans le réseau de **537 nouveaux bus et minibus**, en partenariat avec le secteur privé.

Dans la même veine, la société Dakar-Dem-Dik s'est repositionnée aujourd'hui comme le véritable leader du transport urbain. Le renouvellement de son parc, avec l'acquisition, en 2016, de 475 autobus en 2016, lui permet d'étendre aujourd'hui son offre dans le segment du transport interurbain en desservant les régions de l'intérieur.

Les moyens de la société seront accrus pour étendre encore plus son périmètre de desserte.

La mobilité en milieu rural est une question essentielle, pour le désenclavement des zones à fortes potentialités économiques et pour l'accès des produits aux marchés et des populations aux services sociaux de base.

Le Gouvernement fait de cette question une de ses plus fortes priorités. Aussi, a-t-il entrepris depuis 2012, la mise en œuvre de plusieurs projets et programmes qui ont permis la **réalisation de plus de 3.500 km pistes rurales en cinq ans**.

Ces infrastructures sont en train de transformer aujourd'hui substantiellement la vie des communautés.

Les réalisations en matière de pistes rurales prendront encore plus d'ampleur au cours des trois prochaines années, conformément aux engagements du Chef de l'Etat vis-à-vis du monde rural.

La modernisation des systèmes de transports maritimes figure aussi en bonne place dans nos priorités. Ainsi, après la réalisation des ports de Ndakhonga, la modernisation et l'extension du port de Dakar, le renforcement des équipements du port de Ziguinchor, le Gouvernement envisage une montée à l'échelle des activités du secteur avec la réalisation :

- d'un port minéralier, pétrolier et vraquier moderne en eaux profondes à Bargny-Sendou, d'un coût de **290 milliards F CFA**, sur financement entièrement privé, les travaux viennent d'être lancés ;
- et d'un port multi-fonctions en eaux profondes à Ndayane dont la vocation est d'accueillir, à terme, le trafic du Port de Dakar. Les travaux démarreront en 2018, dans le cadre d'un financement mobilisé par Dubai Port World.

Ces deux infrastructures constituent un maillon important pour le positionnement stratégique de notre pays en matière de transports maritimes dans la sous-région. Elles joueront un catalyseur pour stimuler encore plus l'activité économique, notamment, l'exploitation des ressources minières, pétrolières et gazières.

Quant au transport aérien, il est en train de prendre un nouvel envol avec l'ouverture après-demain, de l'Aéroport International Blaise Diagne de Diass.

Cet aéroport, conçu pour une capacité initiale de 3 millions de passagers par an, sera déterminant pour la promotion de la destination Sénégal.

Son activité aura des effets d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie, sur la production de services liés aux activités aéroportuaires et sur le développement de la zone économique spéciale qui jouxte l'aéroport.

En même temps que le démarrage de l'AIBD, sera lancée une nouvelle compagnie aérienne Air Sénégal, qui, desservira les réseaux domestiques et le proche voisinage, avant d'exploiter le réseau continental et transcontinental, à partir de 2018, avec une flotte aux meilleurs standards internationaux.

Les aéroports régionaux de Saint-Louis, Ziguinchor, Tambacounda, Matam et Kédougou seront complètement réhabilités dans le cadre d'un programme qui sera exécuté sur une durée de quatre ans, à partir de 2018, pour un **coût de près de 100 milliards de F CFA**.

Toutes ces activités de connectivité bénéficieront de la révolution des technologies de l'information et de la communication.

L'économie numérique, qui a un fort effet d'entraînement et un pouvoir de transformation sur le reste de l'économie, est aujourd'hui au cœur de la croissance et de la compétitivité des Etats et des entreprises.

Formidable accélérateur de l'inclusion financière, l'économie numérique, en tant que source de progrès et de gains considérables pour tous les secteurs d'activités économiques, est déterminante dans l'inclusion sociale. En plus d'assurer la diffusion de la connaissance et du savoir, elle contribue aussi à l'amélioration de la gouvernance et à la facilitation de toutes les transactions.

C'est pourquoi, le Chef de l'Etat a décidé de faire de l'économie numérique, dans le PSE, un des leviers essentiels de la croissance, avec l'ambition pour le Sénégal d'être dans le peloton de tête des pays africains tirant le meilleur parti de tout le potentiel du secteur.

C'est dans cette perspective qu'a été élaborée en 2016, la Stratégie "Sénégal Numérique 2025", dénommée SN2025, avec une vision forte qui est ***"en 2025, le numérique pour tous et pour tous les usages avec un secteur privé dynamique et innovant dans un écosystème performant"***.

Dans le cadre de cette stratégie, 28 réformes et 69 projets seront mis en œuvre avec comme objectifs la création de plus de 35000 emplois directs pour le secteur.

A cet effet, nos actions seront orientées vers le renforcement du cadre juridique, la qualité des infrastructures de connectivité permettant un accès équitable et à moindre coût à l'internet à toute la population. L'accent sera aussi mis sur la promotion d'incubateurs d'entreprises de TIC et de Startups, le développement de formation mieux adaptées et des mécanismes de financement spécifiques pour les jeunes porteurs de projets TIC. L'Etat continuera à encourager le développement de Data Center, de plateformes de développement et de création de services à valeur ajoutée, de centres multimédia permettant de capitaliser le potentiel de créativité des jeunes entrepreneurs et porteurs de projets.

Le projet de Parc des Technologies Numériques d'un coût de 40 milliards dont l'implantation est prévue à Diamniadio, s'inscrit dans cette option et permettra, à terme de créer 35 000 emplois directs et 105 000 emplois indirects d'ici 2025.

Elément structurant pour le secteur, le **Code des Télécommunications** sera mis à niveau l'année prochaine alors que le **Conseil national du Numérique** sera mis en place au cours du premier trimestre 2018, pour faciliter la gouvernance du secteur.

S'agissant du sous-secteur de la communication, il nous faut tous saluer le consensus qui a permis l'adoption du Code de la presse, aboutissement d'un long processus entamé il y a dix ans. Ce code devra faciliter l'assainissement du secteur et stimuler ses activités. Compte tenu du rôle éminent de la presse dans la vie publique, l'Etat veillera à adapter son accompagnement aux entreprises de presse publique et privée, en tenant compte des évolutions technologiques et de leurs exigences de viabilité économique, dans un contexte de mutations profondes du secteur de la communication.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Avec le redressement de la production de l'énergie et le renforcement de ses infrastructures de connectivité et du numérique, le Sénégal se prépare de mieux en mieux pour consolider sa croissance économique, à partir d'une compétitivité et d'une attractivité plus renforcée.

A cet effet, notre pays a besoin, comme toutes les économies développées ou émergentes, d'investissements massifs pour se structurer et se diversifier. Mais, ces investissements ne sont drainés que vers les pays ayant des niveaux de productivité et de compétitivité élevés. D'où la nécessité **d'accélérer les réformes** pour dynamiser l'environnement des affaires.

Notre pays s'est engagé dans cette voie avec la simplification des textes et procédures pour la création d'entreprise, la réduction à 5% des droits d'enregistrement pour les acquisitions d'immeubles, la mise en place de plateformes électroniques de délivrance d'actes administratifs et de facilitation des transactions.

Des modes alternatifs de règlement des conflits commerciaux ainsi que des textes relatifs aux contrats de stage et d'apprentissage ont été intégrés dans la législation du travail afin d'accroître l'employabilité des jeunes. Des mesures ont été aussi prises pour un dispositif fiscal et juridique incitatif et simplifié, de même que l'amélioration de la compétitivité des facteurs de production et le renforcement des infrastructures de connectivité.

Le cadre juridique de **partenariats public privé**, adopté depuis 2013 permet à l'Etat de s'engager dans des financements d'investissements structurants avec des opérateurs privés.

Dans le cadre de la promotion de l'investissement privé, un nouveau dispositif législatif et institutionnel a été mis en place, instituant les **Zones Economiques Spéciales (ZES)** pour offrir aux investisseurs privés des espaces aménagés avec des normes de gouvernance aux meilleurs standards internationaux.

Le redressement des classements d'attractivité et l'amélioration de la compétitivité, valent à notre pays d'être cité parmi les meilleurs réformateurs et parmi les économies les plus compétitives en Afrique subsaharienne. Toutefois, il nous faut aller plus vite et plus loin dans les réformes pour stimuler davantage l'investissement privé, en particulier pour attirer encore plus d'Investissements Directs Etrangers qui devront se déployer en synergie avec le secteur privé national.

En effet, après les efforts substantiels de l'Etat, en matière d'investissement, il est nécessaire pour le secteur privé de prendre le relais pour continuer à dynamiser la croissance. Le volume des Investissements Directs Etrangers (IDE) s'est accru ces dernières années, passant de **160 milliards en 2011 à 242 milliards en 2016**.

Mais, notre pays a encore besoin de plus d'investissements privés pour accélérer la structuration des chaînes de valeurs et son intégration dans l'économie mondiale.

Des partenariats renforcés, en joint-venture, entre les investisseurs étrangers et le secteur privé national, devraient offrir à notre pays de nouvelles opportunités de créer des moteurs d'exportations, tels qu'identifiés comme éléments essentiels pour diversifier les sources de croissance dans le PSE.

Ce renforcement des IDE favorisera également la recherche-développement, le transfert et la diffusion des technologies, autant d'éléments favorables à la modernisation et au développement d'unités de produits locaux, le relèvement du niveau de qualification du capital humain. Cela se traduira nécessairement par une amélioration de la productivité et une affectation plus efficiente des ressources.

Des mesures plus hardies seront prises pour encourager le développement d'agropôles, de plateformes industrielles intégrées de transformation agro-alimentaires et halieutiques, de hubs miniers et de services, d'industries touristiques.

Il y'a donc de fortes attentes et ce sont des milliers d'emplois qui sont en jeu.

C'est pourquoi, un accent particulier sera mis sur l'accélération des réformes structurelles et sectorielles, notamment, celles portant sur la rénovation des différents codes, le cadre juridique des Partenariat Public Privé, la poursuite de la simplification de la fiscalité.

Occupent également une place de choix dans ces réformes, la réduction des coûts des facteurs et frais indirects de transactions, la promotion des zones compétitives, à travers des plateformes d'investissements, la poursuite de la dématérialisation des procédures liées à l'investissement et au commerce ainsi que la réforme en profondeur de l'Administration publique.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

On ne peut parler de Sénégal de tous, de Sénégal pour tous, sans une prise en charge correcte de la question sécuritaire, qui, vous en conviendrez avec moi, reste et doit rester une préoccupation centrale du Gouvernement, pour la bonne et simple raison que sans sécurité, il n'y a ni stabilité, ni paix, ni développement.

Autrement dit, notre marche résolue vers l'émergence est fortement dépendante de notre capacité à assurer la sécurité nationale et la protection des biens et des personnes sur toute l'étendue du territoire national et au niveau de nos axes frontaliers.

Voilà une tâche bien difficile au regard du contexte sécuritaire qui prévaut dans le monde et en Afrique, mais qu'il faut accomplir avec responsabilité et sans faiblesse. L'Etat, les familles et les communautés doivent être mieux protégés contre la cybercriminalité et les menaces des réseaux extrémistes et criminels impliqués dans des activités illicites de natures diverses.

L'Etat est résolument engagé dans cette tâche

C'est ce qui justifie, depuis 2014, le renforcement des équipements, des moyens de surveillance, de renseignement et d'intervention des forces de défense et de sécurité.

Des efforts substantiels ont été aussi faits pour la mise en place d'une Cellule de Lutte anti-terroriste, la construction de nouveaux commissariats, de postes avancés, de postes et hôtels de police à l'intérieur du pays et au niveau des zones frontalières.

Cet effort a été accompagné du recrutement de plus de 5000 nouveaux personnels de police et de 13 000 Agents de Sécurité de proximité, déployés au niveau des services publics, parapublics et des collectivités territoriales.

Un Cadre d'Intervention et de Coordination interministériel des Opérations de lutte anti-terroristes ainsi des Unités spéciales ont été mis en place avec des équipements de dernière génération.

La législation pénale a été adaptée pour mieux lutter contre la menace terroriste et la cybercriminalité.

L'Etat veillera au renforcement de tous ces dispositifs et au maillage du territoire en unités opérationnelles. Sur les trois prochaines années, le gouvernement engagera la construction de **15 nouveaux commissariats** de police à Dakar et dans les régions, de **22 postes frontaliers** et de nouvelles casernes.

Les installations, équipements et moyens de surveillance et d'intervention opérationnel scientifique et technique des forces de défense et de sécurité seront davantage renforcés. Il est aussi prévu la construction d'une **dizaine (10) de Brigades gendarmerie**, la réhabilitation de **sept (07) casernes** et le déploiement d'escadrons de surveillance le long des frontières. Ce programme démarre en 2018.

Dans la même dynamique, les effectifs des forces de défense et de sécurité seront renforcés en rapport avec nos impératifs de défense de l'intégrité et de la sécurisation du territoire national dans ses dimensions terrestre, maritime et aérienne, avec le recrutement de **3800 élèves officiers et élèves gendarmes** sur 3 ans, en plus des recrutements dans les Forces Armées et la police.

En outre, compte tenu du caractère transnational des menaces, la coopération sous régionale, régionale et internationale sera mieux développée, pour une synergie des actions, notamment dans le domaine du renseignement, de la modernisation des systèmes de surveillance et de contrôle aux frontières.

Concernant la protection civile, il est prévu le relèvement des niveaux d'équipements des services des Sapeurs Pompiers par la construction de **20 nouvelles casernes** réparties dans onze départements pour rapprocher les moyens aux zones d'interventions.

Des mesures de protection civile seront également prises concernant tous les lieux recevant du public, notamment les marchés, qui bénéficieront d'un programme global de modernisation, en relation avec les acteurs économiques et les collectivités locales concernés.

Des actions diligentes seront menées pour une bonne exécution de la stratégie de lutte contre les risques et catastrophes, comprenant une meilleure sensibilisation du public, des mécanismes de prévention et d'intervention rapides et mieux coordonnés ainsi qu'une prise en charge adéquate des victimes.

Sécuriser le citoyen, garantir le respect de ses droits et libertés, voilà des éléments essentiels dans une démocratie. L'Etat de droit, que nous avons l'ambition de consolider, a pour soubassement une justice, équitable, rapide et humaine.

Aussi, le Gouvernement a-t-il engagé des réformes importantes pour l'amélioration de la qualité de l'accès et de l'efficacité de la justice et le rapprochement de la justice du justiciable par la définition d'une nouvelle politique pénale et la mise en place de la nouvelle carte judiciaire, avec une redéfinition des compétences des juridictions.

En matière de politique pénale, le gouvernement est en train de finaliser la mise en place des organes de l'aménagement des peines, en offrant la possibilité au juge de substituer aux courtes peines, le travail au bénéfice de la société, la semi-liberté, la dispense ou le fractionnement. Cela contribuera à mieux lutter contre la surpopulation carcérale. Ces actions s'inscrivent dans la dynamique d'amélioration de la distribution de la justice pénale dans le respect des droits de l'Homme.

Au niveau de la formation initiale, un plan stratégique de recrutement sur dix ans a été élaboré avec la Direction des Services Judiciaires (DSJ). Sa validation et sa mise en œuvre permettront d'anticiper sur les départs massifs à la retraite des cadres de la justice et de résorber le gap déjà important de ces ressources humaines par un accroissement et un renouvellement des effectifs.

Le renforcement des capacités des acteurs sera poursuivi, à travers une actualisation constante de leur savoir-faire.

La politique du Gouvernement en matière de justice intègre également un volet important qui est le rapprochement de la justice aux justiciables. A cet effet, dans le cadre de la nouvelle réforme, six (6) Cours d'appel, dix neuf (19) Tribunaux de grande Instance, 45 Tribunaux d'Instance, un Tribunal de Commerce et des Chambres commerciales d'Appel ont été créés.

En termes de perspectives, il conviendra de retenir le parachèvement du processus de mise en œuvre de la carte judiciaire, avec la construction des Tribunaux de Grande Instance et de Tribunaux d'Instance et de Cours d'appel pour couvrir tout le territoire. Au-delà des juridictions, 2019 verra le démarrage des travaux de construction de la nouvelle Maison d'Arrêt et de Correction de Sébikotane, de la construction de l'Ecole Nationale de la Magistrature et la livraison de 11 maisons de justice.

Un vaste programme de renforcement des ressources humaines est aussi engagé pour le recrutement dans la période **2015-2035**, de quatre cent cinquante (**450**) magistrats et cinq cent vingt-cinq (**525**) greffiers seront recrutés, en même temps que le renforcement des effectifs de l'Administration pénitentiaire.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Au plan extérieur, notre pays s'emploie à renforcer la coopération internationale, l'intégration régionale et à promouvoir une diplomatie économique, s'inspirant du PSE, et prônant une participation plus active de la diaspora au développement national.

A cet égard, le Sénégal continue d'œuvrer pour le renforcement des dynamiques communautaires, la poursuite des programmes économiques régionaux ainsi que la recherche de solutions durables aux questions stratégiques liées à la sécurité alimentaire, aux politiques agricoles, au règlement des questions énergétiques et aux grands projets d'infrastructures.

Le développement d'une diplomatie économique proactive fait aujourd'hui de nos représentations à l'étranger des leviers essentiels pour promouvoir le Sénégal aux fins de mobiliser auprès des investisseurs des ressources nécessaires au financement du développement, à la promotion culturelle et touristique ainsi qu'au transfert de technologie.

L'action du Sénégal en faveur de la paix, du respect des droits humains, de la stabilité et de la sécurité dans l'espace sahélo-sahélien, sur le continent et dans le monde se traduit par la mobilisation de contingents importants, sous l'égide des Nations unies, de l'Union Africaine et de la CEDEAO.

Notre pays fait partie aujourd'hui des 10 premiers pays contributeurs de troupes au monde. Le dynamisme de notre diplomatie s'est aussi traduit par notre élection au Conseil de Sécurité des Nations Unies pour un mandat de 2 ans.

Le Sénégal vient, encore une fois, d'être élu au Conseil exécutif de l'Unesco pour la période 2015-2019 et il siègera au Conseil des droits de l'Homme à partir du 1^{er} janvier 2018, pour la 3^{ème} fois. Cela traduit toute la reconnaissance de la communauté internationale pour notre attachement à la paix, à la protection et la promotion des droits de l'homme.

La promotion des Sénégalais de l'Extérieur occupe une place centrale dans notre politique extérieure. Elle exprime une forte volonté du Chef de l'Etat d'impliquer la Diaspora dans le processus de Développement économique et social du pays, d'assurer sa protection et le respect de ses droits partout dans le monde.

Les meilleures illustrations de cette volonté sont la prise en charge, à chaque fois que de besoin, des sénégalais en détresse, l'érection de la Diaspora en 15^{ème} région du Sénégal avec l'élection de 15 députés à l'Assemblée nationale pour cette 13^{ème} législature.

Je peux aussi évoquer le relèvement substantiel de l'enveloppe du Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur (FAISE) qui est passé de 340 millions FCFA à **2 milliards FCFA** ainsi que les financements accordés aux femmes de la Diaspora pour un montant de **1,5 milliard** de FCFA. Ces ressources seront toutes consolidées pour mieux accompagner la Diaspora.

Il reste aujourd'hui à mieux canaliser les envois de fonds de la Diaspora, plus de **1.000 milliards de FCFA**, vers plus d'investissements et capitaliser davantage leur expertise et expérience pour le développement du pays. La mise en place du Haut Conseil des Sénégalais de l'Extérieur dans les prochaines années contribuera à une meilleure prise en charge de ces questions.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Députés,**

Vous l'aurez tous constaté avec nous, notre pays, le Sénégal est bien en mouvement. L'économie va mieux depuis l'adoption du Plan Sénégal Émergent, avec des performances fort appréciables et parfois inédites au plan macroéconomique, sectoriel et social.

Ce mouvement est appelé à s'amplifier parce que nous sommes en train de construire les bases durables d'une économie plus diversifiée, d'une économie plus compétitive et plus attractive.

Ce mouvement est aussi appelé à s'amplifier parce que nous sommes en train de bâtir une économie plus résiliente, une économie dont la base de ressources est en train de s'élargir.

En effet, au-delà de nos ressources inestimables au plan agropastoral, halieutique, touristique, artisanal, nos richesses minières, pétrolières et gazières fondent aujourd'hui tous les espoirs d'un pays promis à plus de prospérité.

Ce moment est donc un tournant décisif dans notre histoire.

Plus que jamais, nous avons besoin d'une forte mobilisation nationale pour conforter la bonne dynamique d'émergence que nous avons impulsée, pour un **Sénégal de tous, un Sénégal pour tous**.

Nous y arriverons, si nous passons à la vitesse supérieure, si nous franchissons un nouveau palier, en mobilisant notre jeunesse pour renforcer davantage nos capacités productives.

Cette jeunesse est donc notre capital le plus précieux. Nous miserons sur toute son énergie et son talent que nous stimulerons par des investissements conséquents sur sa santé, son éducation, sa formation, pour mieux développer son employabilité et lui donner toutes les opportunités d'étaler toute la preuve de son génie.

Nous y arriverons aussi si chaque citoyen se voit dans le sénégalais nouveau qui doit accompagner cette dynamique d'émergence ; un sénégalais bien imprégné des valeurs de référence au triple plan de l'éthique, de la discipline et de l'amour du travail. Ces valeurs de référence que charrient toutes nos cultures et nos croyances religieuses.

C'est donc dans notre tréfonds culturel, notre fonds commun de valeurs partagées que nous puiserons toute la force nécessaire pour transcender tous les défis. En effet, pour un Peuple uni, confiant en ses capacités, un Peuple résolu à réaliser ses ambitions, il n'y a pas d'obstacles insurmontables.

Je réitère donc, ici, l'engagement solennel du Gouvernement au dialogue et à la concertation avec les partenaires sociaux, le secteur privé, la société civile et les acteurs politiques, car je sais, qu'au-delà de nos quelques divergences, nous partageons tous la même passion pour le Sénégal ; un Sénégal que nous voulons tous uni, prospère et solidaire.

Nous y arriverons enfin, si notre pays recouvre tout son potentiel à partir d'une paix définitive en Casamance ; cette paix que nous devons ensemble construire, dans le respect de la dignité de tous les acteurs, mais aussi et surtout, à partir d'un véritable développement territorial, un développement inclusif, participatif, solidaire et durable qui intègre et valorise toutes les localités.

Cette nécessité d'aller à l'émergence uni, dans une parfaite réconciliation des esprits et des cœurs, le Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur Macky SALL, la résume de manière éloquente, en nous rappelant je le cite : « Ne perdons jamais de vue que le Renouveau et l'émergence du Sénégal ne se feront qu'avec une Casamance réconciliée avec elle-même, pacifiée, respectée, stable, prospère et émergente." - fin de citation.

Que la miséricorde du Tout-Puissant se répande sur le Sénégal.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.